

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 227

MONTREAL, LE MARDI 7 OCTOBRE 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

«Un ange de la Confédération»

Le choix de Michel Bastarache à titre de juge à la Cour suprême du Canada a suscité les plus vifs éloges. Il n'en subsiste pas moins deux ombres tenaces: quant au mode de nomination désuet, et quant aux liens personnels du nouveau magistrat.

En annonçant son départ du plus haut tribunal du pays, il y a quelques semaines, le juge Gérard La Forest avait formulé un souhait fort judicieux. Il espérait, étant donné l'importance de plus en plus cruciale de la Cour suprême, que le gouvernement fédéral élargisse la consultation menant au choix des neuf magistrats. Sans aller aussi loin qu'aux États-Unis, où l'examen public des candidats vire parfois à des simulacres de procès politiques, une courte liste pourrait être établie par un conseil de sages, à l'intention du premier ministre. Celui-ci garderait sa prérogative et sa discrétion ultimes.

Il y a au moins 20 ans qu'il est question de rendre plus ouvert et transparent un mode de nomination qui, par une tradition vieillotte, est on ne peut plus feutrée, discret, entouré de secret et de mystère. Même le Conseil canadien de la magistrature souhaite plus de transparence au sommet de la pyramide judiciaire. Mais le premier ministre n'a cure de ces représentations qui ont probablement, à ses yeux, une allure de philosophie ésotérique. Pour sa première nomination à la Cour suprême, M. Chrétien n'allait pas rater cette rare occasion de choisir qui bon lui semble, comme bon lui semble.

On peut le présumer, il y a eu des consultations auprès des ministres de la Justice des provinces maritimes, étant donné que le successeur de l'Acadien La Forest était censé provenir également de l'Atlantique. Le choix de M. Bastarache a également fait l'objet de chaleureuses recommandations. Y en a-t-il eu d'autres? Lesquelles? Il avait été question d'un magistrat de Terre-Neuve, qui n'en a délégué aucun à ce jour à Ottawa. D'autres souhaitaient qu'une troisième femme — il n'y en a que deux présentement — accède à la magistrature suprême.

Ce qui est en cause, ce n'est pas la compétence et les états de service du juge Bastarache, aussi à l'aise en droit civil qu'en *common law*, juriste renommé et bourreau de travail, courageux et fier artisan des causes académiques et du bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Parmi ses nombreux atouts, il y a le fait que, ses dossiers étant à jour à la Cour d'appel de sa province, il pouvait siéger sans délai à Ottawa. Ce qui sera le cas dès jeudi.

De plus, l'affaire du renvoi relatif à la sécession unilatérale du Québec — prévu pour février prochain — ne subira pas de retard.

Voilà où le bât blesse. Surtout depuis 15 ans — en fait, depuis l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits — la Cour suprême joue un rôle de plus en plus névralgique et profond, politique au sens plein du terme, qui influence directement la vie des Canadiens. À preuve, ses multiples décisions relatives à la Constitution — à laquelle le Québec n'a jamais adhéré — et le récent jugement requis par le gouvernement fédéral.

M. Bastarache est un fédéraliste convaincu. Ce qui n'est pas une tare. D'autant, ainsi que le note le ministre de la Justice, que cette distinction est sûrement commune à tous les juristes de l'Atlantique pouvant aspirer à la Cour suprême. Le nouveau magistrat a par ailleurs été coprésident du OUI au référendum pancanadien de 1992 sur l'entente de Charlottetown. Ses convictions anti-séparatistes lui ont valu, comme à ses collègues choisis par M. Mulroney, le surnom d'«ange de la Confédération». Ce qui ne le rend certes pas inapte à prendre place au tribunal suprême de cette... Confédération, et pour les 25 prochaines années!

Il y a plus délicat. Hormis un coup de pouce occasionnel à des amis personnels, M. Bastarache assure qu'il n'a jamais fait de politique active. Fort bien. Il a cependant, vers la fin de la décennie précédente, fait partie à Ottawa de la même étude juridique que M. Chrétien, qui rongeaient son frein après avoir été défait par John Turner. Ils se connaissaient, certes, ils ont travaillé sur quelques dossiers ensemble, mais ce n'étaient pas des amis, assurent et le premier ministre et le nouveau juge.

Comment savoir si ces liens professionnels — ils ne sont pas si anodins que les intéressés le prétendent — n'ont pas joué un rôle dans le choix de M. Bastarache? Pour en avoir la certitude, il aurait fallu que sa candidature fasse l'objet d'un examen public ou, alors, qu'un comité de sélection, trié sur le volet, se porte garant de l'absence de fils amicaux ou, pire, partisans, à la patte du juge pressenti.

Comme il n'y a eu ni filtrage transparent ni rapport de quelque comité que ce soit — si ce n'est un mot de la ministre McLellan à M. Chrétien — les ombres subsistent, tenaces. Le réformiste de 50 ans aurait pu les lever lui-même en exigeant que le mode antique et secret soit, enfin, modifié, atténuant un peu la prérogative exclusive de M. Chrétien. Il n'en a rien fait, hélas.

AVENIRS

Comment faire aimer le théâtre et les lettres?
page B 1



LES ACTUALITÉS

Un comté au PQ, trois aux libéraux,
page A 8



POLITIQUE

Bouchard tend la main aux hommes d'affaires anglophones, page A 4

Hydro-Québec lorgne le thermique

Avec sa nouvelle filière, la production de la société d'État ne serait plus sujette aux baisses de niveau qui ont frappé certains de ses grands réservoirs

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec songe «à moyen terme» à se lancer dans la production d'électricité à partir de centrales thermiques au gaz, une des filières dont elle se vantait d'avoir évité les séquelles polluantes et acides au Québec par son recours massif à l'hydroélectricité.

C'est ce que révèle l'argumentaire déposé par la société d'État, le 10 juillet dernier, devant l'Office national de

l'énergie (ONE). Hydro s'y portait à la rescousse du projet de gazoduc soumis par TransQuébec Maritimes entre le Québec et l'Île-de-Sable, en Nouvelle-Écosse.

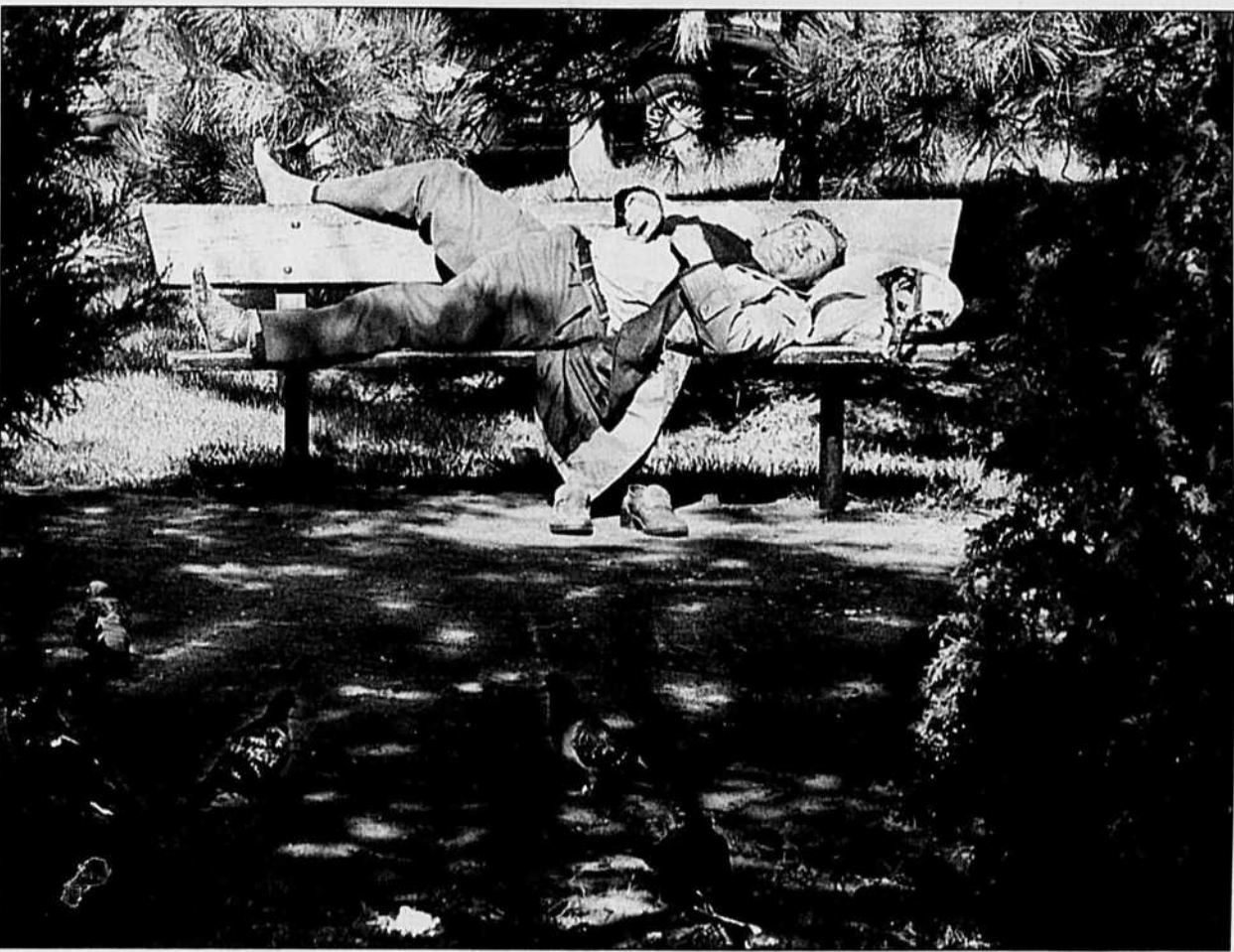
Ce virage annoncé vers le thermique survient au moment où Hydro-Québec se lance, elle aussi, dans la production thermique pour compenser la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires, ce qui a provoqué des remous chez les écologistes ontariens qui, comme Greenpeace, craignent une recrudescence du phénomène des pluies acides.

Un rapport fédéral rendu public hier fait état d'ailleurs de la nécessité de réduire de 25 % les émissions acides actuelles du Québec et de l'Ontario d'ici 2005 et d'une autre tranche de 25 % d'ici 2015. Cette proposition des milieux environnementaux n'a toutefois pas eu l'appui du secteur industriel, ni, faute de consensus, du gouvernement fédéral.

Le *Sommaire d'argumentation* d'Hydro-Québec devant la Commission conjointe d'examen des projets gaziers de

VOIR PAGE A 8: HYDRO

Le clochard au bois dormant



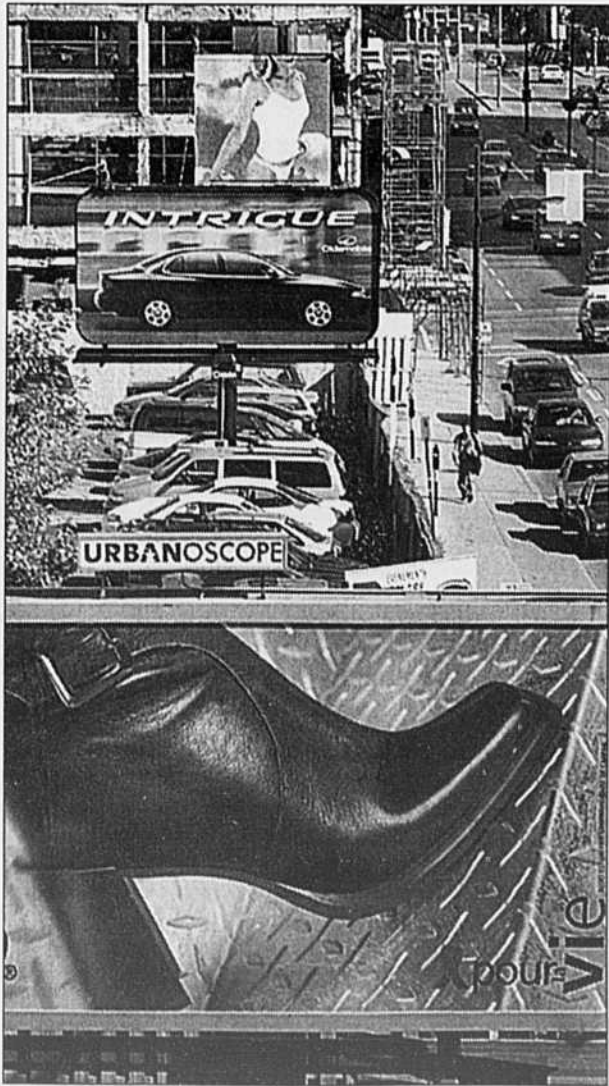
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ENTOURÉ de pigeons en plein repas, un clochard piquait un petit roupillon, hier, sous le chaud soleil de l'été indien. Révait-il de contrées lointaines où la neige n'a pas sa place? Ou, plus simplement, qu'il n'était que le mois d'août et pas le mois d'octobre? En tout cas, il aura droit encore aujourd'hui à une petite pause douceur avant que le froid mordant ne lui rappelle que l'été est bel et bien fini...

Bouillabaisse publicitaire

...ou l'art de contourner les règlements municipaux

À proximité des angles divers que forment la rue de la Montagne et le boulevard René-Levesque, il y a des panneaux publicitaires. L'endroit ressemblerait à d'autres endroits du centre-ville si ce n'est que des panneaux, il y en a un sacré paquet. Combien? Pas trois, pas six, mais bien une quinzaine. Il y a un truc. Une grosse astuce.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Une ville qui n'a pas d'affiches présenterait un profil morne. Ce qui est dommage, dans le cas qui nous occupe, c'est que c'est anarchique. On aurait intérêt à mieux contrôler», dit Pierre Delagrave.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les environs immédiats du croisement de la Montagne et de René-Levesque proposent une telle bouillabaisse publicitaire qu'il faut en détailler la recette, la composition.

Comme il y a, paraît-il, quatre points cardinaux, allons-y au hasard. Dans le coin nord-est, il y a le panneau de la Mercedes 4x4 qui côtoie celui d'une autre bagnole, la Intrigue de Oldsmobile, qui précède celui de la lingerie Elita qui cache en partie la déconstruction d'un petit immeuble.

Côté sud-est, comme les bonzes du placement média ont compris que deux fois valent mieux qu'une, on a installé une autre Intrigue de Oldsmobile qui fait face à Barq's a du mordant. Fameuse racinette originale qui voisine Danka Sharp — MDS Photocopieuse. On ne peut pas s'en empêcher: est-ce que le coup double de la Intrigue a été réalisé avec la photocopieuse Danka Sharp?

À la frontière nord-ouest, ça se complique. Non pas parce qu'il y a de l'eau dans le gaz de l'urbanité, mais bien parce qu'il y a une concentration. De quoi? De pubs, évidemment. Il y a un Polo Jeans de Ralph Lauren, Café Nicole: l'expérience bistro. Une offre de taille. Pour les p'tits c'est 5 cents, promet la chaîne de restaurants Nickels. Puis il y a Aldo pour la vie. Puis il y en a une toute financière: CI Fonds Mutuels. Notre objectif est d'atteindre le vôtre. Soit dit en passant, si leur objectif est d'atteindre le nôtre, mettons que 28 %, ne chipotons pas, ce serait un honnête rendement.

VOIR PAGE A 8: BOUILLABAISSSE

MONTREAL

Doré n'est pas le bienvenu au RCM

■ À lire, page A 3



Nétanyahou enquêtera

Une commission d'enquête examinera les circonstances du fiasco du Mossad à Amman

Jérusalem (AFP) — Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou a annoncé hier la création d'une commission d'enquête — sans grands pouvoirs — pour examiner les circonstances du fiasco de ses services secrets à Amman.

«Nous avons décidé de créer une commission pour examiner l'affaire et présenter des recommandations», a déclaré M. Nétanyahou lors d'une conférence de presse, à l'issue d'une réunion extraordinaire du gouvernement à Jérusalem.

La commission devra étudier les erreurs de la tentative d'assassinat avortée contre le chef du bureau politique du Hamas, Khaled Mechaal, menée le 25 septembre à Amman par deux agents du Mossad, le service secret israélien.

Le premier ministre a assumé la «responsabilité globale» des actions des services secrets, mais il a exclu de démissionner après le désastre d'Amman, comme l'a réclamé son prédécesseur travailliste Shimon Peres.

La commission, dont les travaux se dérouleront à huis clos, sera présidée par l'ancien conseiller juridique du ministère de la Défense, Yossef Chekhanover, et comprendra notamment l'ancien chef du Mossad, Nahum Admoni, a ajouté M. Nétanyahou.

«Cette commission rendra compte de ses travaux au gouvernement et lui présentera ses recommandations», a indiqué le premier ministre.

Selon la télévision publique, cette commission n'aura pas de pouvoirs réels car ses recommandations n'auront pas le poids de celles d'une commission d'enquête officielle, qui aurait pu mettre en cause directement le premier ministre, dont dépend le Mossad.

VOIR PAGE A 8: NÉTANYAHOU

Lire aussi en pages A 2, A 5 et A 6

- Des amateurs, dit Manning
- Reprise du dialogue entre Israël et l'OLP
- L'éditorial de Guy Taillefer

Communications Quebecor ira à la Bourse

Quebecor se prépare à transformer sa filiale Communications Quebecor, qui publie notamment le *Journal de Montréal*, en une société ouverte. Cette première émission publique d'actions pourrait être suivie par la privatisation du holding Quebecor, qui se retirait de la Bourse.

Le fondateur de Quebecor, Pierre Peladeau, réglerait ainsi un problème de succession: à qui, de ses deux fils, Erik ou Pierre-Karl, laisser les rênes de l'empire? Tel Salomon, Pierre Peladeau couperait la poire en deux, cédant éventuellement à Erik la direction de Communications Quebecor et à Pierre-Karl, celle d'Imprimeries Quebecor.

En retirant le holding Quebecor de la Bourse, Pierre Peladeau assurerait son éventuelle succession sans que ses héritiers ne soient tentés par une lutte de pouvoir visant le contrôle de l'empire. Il pourrait toutefois procéder à cette privatisation pour des raisons purement financières. Une telle restructuration lui permettrait d'accroître la valeur des actions du holding.

Car une telle privatisation s'inscrit dans une tendance lourde des dernières années qui incite au démantèlement des holdings à la faveur des entreprises exploitantes. La somme des parties vaut aujourd'hui davantage que le tout.

■ À lire en page B 2

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé...
Max: 18 Min: 4

Québec
Ensoleillé...
Max: 16 Min: 0

Détails, page B 5

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
Annonces B 6 Les sports B 5
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledavoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Croix-Rouge

Début d'un douloureux procès

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Saxon Forbes est un garçon de 12 ans qui se meurt du sida, à la suite d'une transfusion de sang contaminé reçue quand il n'avait que trois semaines. Aujourd'hui, il est l'une des trois jeunes personnes qui intentent une poursuite contre la Croix-Rouge canadienne. Les deux autres sont déjà mortes.

Le père de Saxon Forbes se demande bien si son fils aura la chance de survivre au moins jusqu'à l'issue du procès, qui a débuté hier à la division générale de la Cour de l'Ontario, après quatre années d'attente.

«Notre vie est un enfer. Nous vivons un cauchemar, voyant la santé de notre fils décliner un peu plus chaque jour. Nous croyons qu'il est toujours vivant parce que nous l'aimons tellement. Nous ne voulons pas le laisser partir. Espérons qu'il vivra jusqu'à la fin du procès», a déclaré Bill Forbes.

Son épouse, Melody Forbes, a ajouté que son fils devait être intubé chaque soir avant d'aller dormir, pour éviter qu'il régurgite sa nourriture lors de ses nombreuses quintes de toux. «Il est présent avec nous aujourd'hui, mais il est très malade. Il souffre tous les jours. Je veux entendre la Croix-Rouge se présenter devant nous et déclarer: "Nous sommes désolés". Ils doivent assumer leurs responsabilités», a soutenu Mme Forbes.

Outre la famille Forbes, la Croix-Rouge fait l'objet de poursuites de la part des familles de Paul Trombley, de Thornton, en Ontario, âgé de 25 ans quand il est décédé du sida en juin dernier, et de Patricia Voyer, de Vancouver, âgée de 34 ans quand elle est décédée en juillet 1995.

Ces poursuites pourraient faire bouler de neige et ainsi nuire à la Croix-Rouge, qui déclarait le mois dernier dans son rapport annuel qu'elle pourrait carrément faire faillite devant l'avalanche de réclamations dépassant à l'heure actuelle les trois milliards de dollars.

Des milliers de Canadiens ont contracté le sida ou l'hépatite C à la suite de transfusions sanguines au début des années 1980. On estime à environ 3000 le nombre de décès attribuables au scandale du sang contaminé.

L'utilisation de passeports canadiens par le Mossad

L'opposition accuse les libéraux de traiter l'incident en amateurs

BRUCE CHEADLE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a dit s'être entretenu pendant une dizaine de minutes avec son homologue israélien, David Levy, dimanche, à propos de l'utilisation de passeports canadiens par des agents secrets israéliens pour une tentative d'assassinat d'un chef du Hamas, en Jordanie.

En conférence de presse, hier, M. Axworthy a dit que M. Levy lui avait fait part de ses «très profonds regrets», mais qu'il ne lui avait offert aucune garantie que ça ne se reproduirait plus.

«Pas pour le moment, non», a dit M. Axworthy lorsqu'on lui a demandé si M. Levy s'était engagé à ce que les agents des services secrets israéliens, le Mossad, cessent d'utiliser des passeports canadiens comme tactique de camouflage.

«C'est pourquoi nous traitons ce dossier avec prudence», a ajouté le ministre Axworthy.

Mais c'est trop de prudence au goût des députés de l'opposition, qui ont fortement insisté sur l'affaire des passeports lors de la période des



Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, et l'ambassadeur canadien en Israël, David Berger.

questions, hier.

«Ils gèrent cet incident comme des amateurs», a déclaré le leader réformiste Preston Manning.

«C'est embarrassant, certainement, pour le gouvernement. Ce l'est aussi

pour la Chambre ainsi que pour tous les Canadiens.»

L'affaire a aussi de quoi donner la migraine au premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou, qui l'a commentée pour la première fois

hier. Mais il n'a surtout pas exprimé de regret.

«Le gouvernement d'Israël ne se défilera pas et continuera à combattre le terrorisme», a dit M. Nétanyahou en conférence de presse à Jérusalem. Ce combat est essentiel pour notre avenir. Il connaît des réussites et des échecs, mais nous devons le mener à bien.»

M. Nétanyahou a tout de même annoncé la création d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les circonstances de cet attentat avorté contre Khaled Machaal, le 25 septembre à Amman, en Jordanie. Deux hommes possédant des passeports canadiens auraient tenté d'empoisonner le chef du Hamas. Selon les rumeurs, trois autres complices, également munis de passeports canadiens, seraient parvenus à s'enfuir.

M. Axworthy demeure incapable de dire comment et pourquoi les agents du Mossad ont pu voyager en se faisant passer pour Shawn Kendall et Barry Bitnun, deux ressortissants canadiens qui habitent présentement en Israël et qui ont dû répondre aux questions de responsables canadiens.

La commission d'enquête israélien-

ne «va présumentement traiter de la question qui nous préoccupe à propos de l'utilisation des passeports canadiens», a dit le ministre.

Les autorités canadiennes ont maintenant les deux passeports en leur possession et les ont confiés à des experts pour analyse.

Le Canada a déjà procédé au rappel de son ambassadeur en Israël, David Berger, mais il ne semble pas disposé à aller plus loin dans les mesures de protestation, par exemple en expulsant du pays l'ambassadeur israélien David Sultan ou en imposant des restrictions de visas aux touristes israéliens.

«Je pense que tous sont conscients que la situation explosive dans cette région peut parfois entraîner des heurts ou de sérieux pépins, a dit M. Axworthy. Mais nous ne devons pas perdre de vue l'objectif à long terme, qui est d'obtenir un accord de paix au Moyen-Orient.»

Ce qui n'a pas empêché le leader du Nouveau Parti démocratique, Alexa McDonough, d'accuser Israël de s'adonner au terrorisme.

«Il ne fait pas de doute qu'Israël a utilisé ses passeports pour s'adonner à du terrorisme international», a-t-elle dit.

The Canadian 100

Une liste d'influence

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

The Canadian 100, un classement des cent personnalités canadiennes les plus influentes ayant traversé le XX^e siècle, pourrait bien alimenter la polémique et délier quelques langues. Avec un parfait inconnu en tête de liste — Charles Saunders, le «roi du blé» —, le cheval de course Northern Dancer au centre et le «dangereux démagogue» Lucien Bouchard comme bon dernier, le volume fait le recensement des cent personnalités les plus influentes, quel que soit leur domaine.

The Canadian 100, lancé la semaine dernière au Canada anglais, est écrit par deux historiens: Jack L. Granatstein, jusqu'à tout récemment rattaché à l'Université York, de Toronto, qui a abondamment publié sur divers pans de l'histoire canadienne. Et H. Graham Rawlinson, actuellement étudiant en droit, qui publie ainsi son tout premier bouquin.

«Nous avons voulu faire un livre sur l'influence qu'ont eu 100 Canadiens dans le cours de notre histoire, a expliqué hier M. Rawlinson. De toute évidence, le classement que nous avons choisi ne fera pas l'unanimité. Mais s'il peut susciter un certain intérêt pour l'histoire du Canada et inviter les gens à se questionner sur la nature de nos choix, tant mieux!»

La nature des choix en surprendra plus d'un: brillant de tous ses feux au haut de la liste, Charles Saunders, le «roi du blé», «une figure totalement inconnue à la fois du Canada anglais et du Canada français mais qui a fait beaucoup pour le développement des Prairies», explique M. Rawlinson.

Immédiatement derrière, et tout juste avant les Mackenzie King, Wilfrid Laurier et Pierre Elliott Trudeau, Brian Mulroney. «Pas nécessairement pour son influence positive, mais parce qu'il a changé le cours des choses au Canada», poursuit M. Rawlinson.

Dans une liste de figures tout autant politiques que sportives, économiques ou artistiques, figurent donc: Margaret Atwood, Henry Morgentaler, René Lévesque, Henri Bourassa, Alphonse Desjardins, Maurice Duplessis, Antoinette Maillet, Robert White, Terry Fox et Joseph-Armand Bombardier. À leurs côtés, les Lise Bissonnette, Phyllis Lambert, Don Cherry, Conrad Black, Wayne Gretzky,

Glenn Gould, Neil Young, Stephen Leacock et Gilles Vigneault.

«Quelques-uns d'entre nos choix étaient très évidents, a expliqué hier l'historien Jack Granatstein. Nous n'avons pas dû nous creuser tellement les méninges pour décider que Wilfrid Laurier allait faire partie du classement. Pour d'autres, nous avons dû discuter plus longuement.»

Ce livre, que l'historien Granatstein considère comme une «bonne lecture de cabinet», comporte quelques éléments surprenants «et drôles». Par exemple, le choix d'un cheval de course, Northern Dancer (no 64), au milieu du classement.

Il cherche à mesurer l'influence de certains individus, expliquent les auteurs, et non pas le succès, l'héroïsme, le génie, le mérite, la richesse ou le pouvoir. «[...] nous avons aussi inclus des personnalités diaboliques dont la mauvaise volonté a connu des répercussions importantes [evil individuals whose ill will has had profound impact]», écrit-on en cours d'introduction. Par exemple, la décision d'inclure le néonazi Ernst Zündel dans la liste — «nous savions que cette décision susciterait des réactions, mais il a eu une influence, même si elle est mauvaise» —, ou encore Gaétan Dugas, mieux connu sous l'appellation de «patient-zéro» et pour l'origine de la transmission du sida en Amérique du Nord.

En bon dernier, mais non le moindre, le premier ministre Lucien Bouchard est décrit comme un «dangereux démagogue qui détruira ou paralysera le Canada». Sa position dans le classement illustre l'ampleur de ce qu'il pourrait réaliser au sein du Canada, explique M. Rawlinson. «Nous n'avons pas voulu lancer la polémique en employant les mots dangereux démagogue», ajoute M. Granatstein. Le Devoir, dont la directrice Lise Bissonnette compte au nom des personnes les plus influentes (près du fondateur du Devoir, Henri Bourassa), est ici un journal «de tout temps dévoué à la promotion de la désunion canadienne et la friction entre francophones et anglophones», et sa directrice aura «grandement contribué à la division du Canada même s'il demeure en définitive intact».

Les auteurs du admettent d'emblée la de ce type d'ouvrage. «Nous comprenons et acceptons que chaque lecteur remettra en question notre choix. Ce désagrément est inévitable.» Mais, ajoutent-ils, «nous invitons les lecteurs à concevoir leur propre liste et à nous l'expédier, aux bons soins de notre éditeur».

Le choix de Granatstein et Rawlinson

- 1- Charles Saunders;
- 2- Brian Mulroney;
- 3- William Lyon Mackenzie King;
- 4- The Canadian Serviceman;
- 5- Margaret Atwood;
- 6- Pierre Elliott Trudeau;
- 7- Henry Morgentaler;
- 8- Clifford Sifton;
- 9- Walter Gordon;
- 10- René Lévesque;
- 11- Lionel Groulx;
- 12- Ernie Coombs;
- 13- Henri Bourassa;
- 14- Pierre Breton;
- 15- Robert Bryce;
- 16- Doris Anderson;
- 17- Emmett Hall;
- 18- Robertson Davies;
- 19- Frederick Banting;
- 20- Arthur Currie;
- 21- K. C. Irving;
- 22- Harold Innis;
- 23- Peter Gzowski;
- 24- Ivan Rand;

- 25- Barbara Frum;
- 26- Alphonse Desjardins;
- 27- Robert White;
- 28- Peter Newman;
- 29- Maurice Duplessis;
- 30- Emily Carr;
- 31- Jack McClelland;
- 32- Terry Fox;
- 33- Tom Patterson;
- 34- Paul Desmarais;
- 35- Adam Beck;
- 36- Lucy Maud Montgomery;
- 37- Joseph-Armand Bombardier;
- 38- Thomas d'Aquino;
- 39- Wilfrid Pelletier;
- 40- Jack Bush;
- 41- Don Cherry;
- 42- Northrop Frye;
- 43- Izaak Walton Killam;
- 44- Ernst Zündel;
- 45- O. D. Skelton;
- 46- Rodrigue Villeneuve;
- 47- George Grant;
- 48- Ted Rogers;

- 49- Phyllis Lambert;
- 50- Igor Gouzenko;
- 51- E.W.R. Steacie;
- 52- Clifford Clark;
- 53- Paul-Emile Borduas;
- 54- Gordon Robertson;
- 55- Wilfrid Laurier;
- 56- Conrad Black;
- 57- Bertha Wilson;
- 58- Stephen Leacock;
- 59- Marshall McLuhan;
- 60- Maurice Strong;
- 61- Neil Young;
- 62- Davidson Black;
- 63- Henry Wise Wood;
- 64- Northern Dancer;
- 65- Frank Scott;
- 66- Antoinette Maillet;
- 67- Andrew McNaughton;
- 68- Oscar Peterson;
- 69- Lester Pearson;
- 70- Emily Murphy;
- 71- Jean-Victor Allard;
- 72- Glenn Gould;
- 73- Louis Robichaud;
- 74- Frank Stronach;

- 75- Floyd Chalmers;
- 76- Richard Pound;
- 77- Norval Morrisseau;
- 78- T.C. Douglas;
- 79- Gaétan Dugas;
- 80- Lauren Harris;
- 81- Wayne Gretzky;
- 82- Norman Jewison;
- 83- Joseph Flavelle;
- 84- Gilles Vigneault;
- 85- Nellie McClung;
- 86- Harold Johns;
- 87- Maurice Richard;
- 88- David Suzuki;
- 89- Pierre Péladeau;
- 90- Bobbie Rosenfeld;
- 91- Margaret Laurence;
- 92- Joey Smallwood;
- 93- Lise Bissonnette;
- 94- Frederick Tisdall;
- 95- Kenjiro Ashevak;
- 96- Douglas Cardinal;
- 97- Robert Borden;
- 98- Robert Coats;
- 99- Maxwell Aitken;
- 100- Lucien Bouchard.

Grand dérangement pour le canard du lac Brome

DIANE PRÉCOURT
LE DEVOIR

Pendant qu'un véritable festival des couleurs s'installe dans les Cantons-de-l'Est en cette période de l'année, ce sont les couleurs de la Louisiane qui sont à l'honneur au deuxième Festival international du canard du lac Brome, lancé officiellement hier. Sept chefs cajuns accompagnés de 17 de leurs collègues québécois rivaliseront de recettes pour apprêter l'oie-seau palimpseste.

À partir de vendredi et jusqu'au 9 novembre, les organisateurs de l'événement proposeront des dégustations en plein air et des menus gastronomiques qui feraient saliver Donald Duck lui-même, dans 17 établissements participants.

Le week-end prochain, réservé à la promotion des saveurs de la Louisiane aux origines françaises, espagnoles et africaines, sera également l'occasion pour la délégation américaine de présenter plusieurs aspects de la culture, acadienne de cet État du sud des États-Unis.

Selon Kathleen Babineaux Blanco, lieutenant-gouverneur de la Louisiane et présidente d'honneur de cette édition du festival, «on en profitera notamment pour annoncer la tenue du Congrès mondial acadien en 1999, et de la FrancoFête 99 qui s'échelonnera sur toute l'année pour célébrer l'histoire et le patrimoine français dans le cadre du tricentenaire de la Louisiane française».

Un tel festival, pour faire mousser le produit local mais aussi les attrait touristiques de la région, «était un besoin», a dit hier le président de l'événement, Jacques Oumette, citant notamment la présence à Knowlton de la plus ancienne ferme de canards au Canada, Canards du lac Brome, qui produit plus d'un million de ces oiseaux par année. D'autre part, la gastronomie figure en tête de liste des priorités du nouveau ministre délégué au Tourisme, David Cliche, pour vendre le Québec.

L'idée d'organiser cet événement, qui semble bien loin d'un canard boiteux si l'on en juge par la popularité dont il jouit déjà malgré son jeune âge, prend ses origines à... Stockholm, en Suède. «J'y avais commandé du canard dans un restaurant, pour apprendre par la suite que le produit que j'avais dans mon assiette était étiqueté du lac Brome. Cela m'avait intrigué, puis l'idée a évolué jusqu'au premier festival du canard, l'an dernier, qui mettait la France à l'honneur.» On estime que les retombées économiques, chiffrées à 700 000 \$ en 1996, pourraient atteindre un million de dollars cette année.

Outre la contribution des commanditaires, le budget de plus de 425 000 \$ est assumé par les gouvernements fédéral et provincial, de même que par l'État de la Louisiane. L'Italie sera au menu l'an prochain avec ses vins en vedette, puis ce sera au tour de la Belgique. Pour le dixième anniversaire, on a déjà prévu inviter des délégations des neuf pays qui auront participé au festival.

Sur des airs de jazz, une foule d'activités familiales, sont prévues au cours du festival, jusqu'à une exposition de voitures européennes anciennes et une foire d'antiquités.

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans

COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 475 \$
le costumeDu lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 hTous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636« Une goutte d'eau qui tombe incessamment
creuse jusqu'à la pierre elle-même. »Bion de Smyrne III^e siècle av. J.-C.

Obligations d'épargne du Canada

Un élément important de votre planification financière.

Canada

Bâissez sur du solide.

En vente jusqu'au 1^{er} novembre

LE DEVOIR

MONTREAL

Course à l'investiture

Doré n'est pas le bienvenu au RCM

Deux candidats sont déjà prêts à lui faire la lutte, d'autres réfléchissent

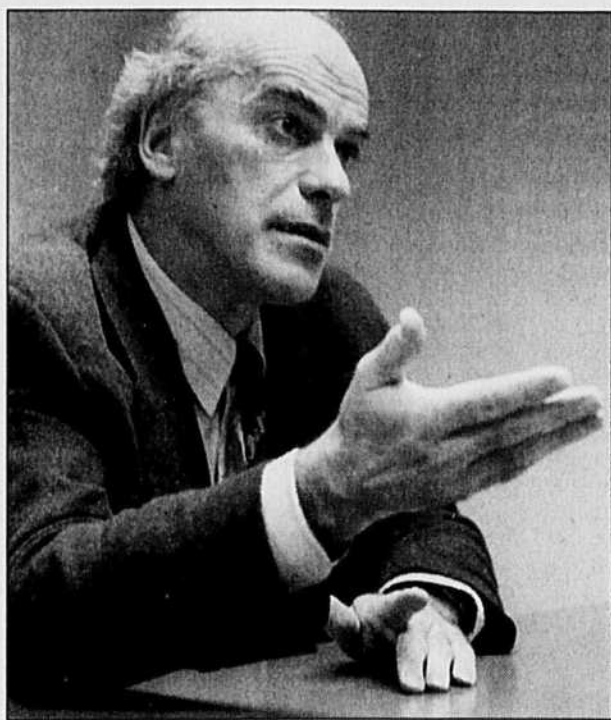
La course à la mairie de Montréal est déjà amorcée en coulisses. Le RCM enclenche publiquement le processus qui le mènera à se choisir un candidat en prévision du congrès à l'investiture de février prochain. Deux candidats se pointent, d'autres réfléchissent.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'ex-maire Jean Doré n'est vraisemblablement pas le bienvenu au sein du parti qui l'a porté au pouvoir, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Que M. Doré décide de tenter un retour ou non, ce à quoi il reconnaît réfléchir actuellement, la chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Thérèse Daviau et le conseiller Michel Prescott, brigueuront de toute façon l'investiture du RCM en février prochain.

L'absence de Jean Doré au RCM à titre de militant actif au cours des trois dernières années n'est pas passée inaperçue. Il en va de même du bulletin que les Montréalais ont donné à l'équipe de M. Doré à l'élection de 1994.

«Nous étions vus comme des dogmatiques. Eh bien, il faut être pragmatiques. [...] On a reçu un message très clair. Il faut concrétiser cette nouvelle façon de faire. Le programme politique du RCM va être marqué par cette caractéristique-là, avec des gens concrets et un langage plus clair. Pas des technocrates», tranche Thérèse Daviau qui n'hésite pas à affirmer que l'ancien chef du



Michel Prescott

RCM symbolise ce qu'ont rejeté les électeurs.

Même chose pour Michel Prescott, qui avait claqué la porte du RCM en 1992, motivé par le manque de leadership de Jean Doré, et qui est revenu au bercail l'hiver dernier, certain que le RCM était la seule formation politique pouvant déloger le maire Pierre Bourque et son parti Vision Montréal. M. Prescott se montre d'autant plus critique que M. Doré a refusé le siège au conseil municipal que lui permettait d'obtenir le système de colistier.

«Jean Doré se place un peu dans la situation de quelqu'un qui pense qu'il y a des fonctions qui ne sont pas intéressantes comme être simple conseiller municipal ou chef de l'opposition. Il aura à s'expliquer», juge Michel Prescott qui ajoute: «Si les Montréalais sont frappés d'amnésie temporaire à l'égard de Jean Doré, certains leur rappelleront qu'il était et pourquoi ils ont décidé en 1994 que c'était assez et que quelqu'un d'autre devait prendre la relève.» Le nouveau président du RCM, l'ancien conseiller municipal Michel



Thérèse Daviau

Lemay, se montre plus prudent. «Quiconque a les qualités requises et endosse les valeurs du RCM peut être le bienvenu», dit M. Lemay, qui n'écartera pas la possibilité de se lancer lui-même dans la course à l'investiture. «Je n'ai pas d'intentions. Je n'ai que des disponibilités selon le contexte qui prévaudra lors des mises en candidature en janvier prochain», explique-il.

Chose certaine, M. Lemay voit d'un bon oeil la bataille politique qu'entraînera la présence de plusieurs personnes désireuses d'être le

candidat du RCM à la mairie de Montréal. «C'est toujours heureux que les militants aient le choix. Le choix de l'option, des idées, du style. Il est important de discuter et de réfléchir ensemble en autant que cela se vive dans la sérénité», croit Michel Lemay.

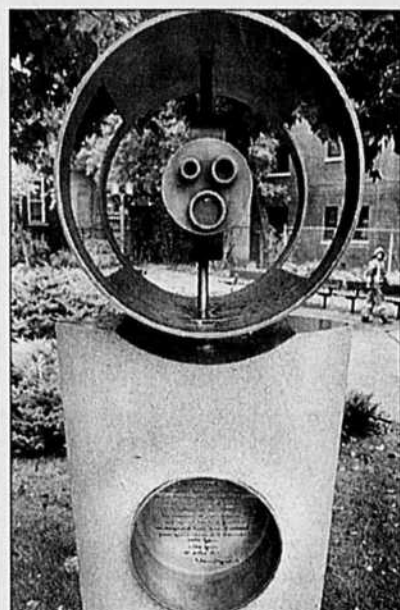
Jusqu'à maintenant, le choix des militants du RCM s'appelle Daviau et Prescott. La députée libérale Liza Frulla et Jean Doré n'ont pas pris leur décision. Les deux se sont rencontrés récemment, évaluant même la possibilité de créer un tandem.

On semble croire de moins en moins à la candidature éventuelle de Mme Frulla. Quant à celle de M. Doré, elle obtient un soutien rationnel. L'homme a le mérite d'avoir les connaissances de la fonction et, plus largement, le recul pour apporter des corrections.

Mais la candidature de M. Doré suscite également une opposition passionnée. «Il faut savoir s'entourer de gens qui vont mettre en valeur les forces et compenser les faiblesses. J'ai les compétences et les connaissances et je suis surtout une femme d'équipe. [...] Je préfère l'autorité de l'argument plutôt que l'argument de l'autorité», fait valoir Thérèse Daviau.

Son adversaire Prescott renchérit: «Ce qui m'amène aujourd'hui à considérer que je pourrais être candidat, c'est que les gens dont on parle et qui réfléchissent à la mairie n'ont pas nécessairement les qualités qui m'amèneraient à les appuyer. [...] Les gens qui s'ennuient de la timouline ministérielle ou qui aiment plus le pouvoir que Montréal ne correspondent pas à mes attentes de citoyen.»

EN BREF



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En hommage au septième art

(Le Devoir) — Hier après midi, en présence de la ministre de la Culture Louise Beaudoin et du maire de Montréal Pierre Bourque, était dévoilée l'Homage à Claude Jutra, une sculpture de Charles Daudelin ayant trouvé son socle et havre définitif au parc Claude-Jutra, à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur. L'événement commémoratif orchestré par le Comité Claude-Jutra du Centenaire du cinéma constitue à Montréal la dernière initiative célébrant le siècle de cinéma. Et comment au Québec ne pas relier l'aventure du septième art à celui qui fut sans doute le plus talentueux cinéaste de notre histoire, réalisateur de *A tout prendre* et de *Mon oncle Antoine*, le regretté Claude Jutra.

Martin tiré d'affaire

(PC) — Le producteur Richard Martin, qui s'est effondré sur scène dimanche soir lors du gala des dix Gémmeux, recevra dans quelques jours son congé de l'Institut de cardiologie de Montréal. Selon le Dr Marc Dubuc, M. Martin a vraisemblablement été victime d'une crise d'arythmie cardiaque. Son défibrillateur cardiaque a mis quelques secondes à interpréter le malaise de M. Martin avant d'administrer un choc électrique, ce qui constitue la réponse normale de l'appareil dans un tel cas. L'événement est survenu au moment où Richard Martin allait chercher le prix du public pour la série dramatique *Cher Olivier*.



NOUVEAUTÉ
LES HOCKEYEURS
ASSASSINES

Essai sur l'histoire du hockey
1870-2002

Ce texte avance l'hypothèse que le hockey, en tant que jeu, fut un échec dès ses débuts (1870), alors qu'il s'est surdéveloppé en tant que sport. Un sport en pleine décadence d'expansion au détriment d'un jeu toujours sous-développé.

La recherche se fait alors action de l'Histoire se veut interactive. Le hockey n'a jamais été «notre sport national». Le texte intervient justement pour que le hockey devienne «notre jeu national». Pour qu'il déploie l'autonomie de son jeu face au sport.

Michel Wilbrod-Bujold est né à Montréal le 4 juillet 1944. Poète, essayiste et concepteur-animateur, il est l'auteur de cinq recueils de poésie, de trois dramatiques radiophoniques et de nombreuses conceptions-rédactions-animations dont la Murale au Carré Saint-Louis. Depuis 1996, il détient une maîtrise en études littéraires de l'UQAM avec mémoire en création.

160 pages, 17,50 \$

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

Le maire Vaillancourt se heurte aux syndiqués

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le maire Gilles Vaillancourt est sur la liste noire des employés municipaux de Laval.

Ils étaient près de 300 hier soir devant l'hôtel de ville à crier leur mécontentement à l'égard de M. Vaillancourt, qui sollicite un autre mandat à la mairie de Laval. Les municipaux servent en quelque sorte d'exutoire aux employés syndiqués, qui dénoncent depuis belle lurette les prises de position de Gilles Vaillancourt.

A titre de président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Vaillancourt a souvent dénoncé les conditions de travail des employés municipaux dans les grandes villes, dont Laval. M. Vaillancourt s'est notamment prononcé en faveur des «assouplissements» au Code du travail et de la récupération de 6% par la masse salariale.

Les syndiqués, réunis au sein d'une coalition, ont fait une entrée remarquée à l'hôtel de ville. Une cohorte de camions de pompiers et d'autos-patrouille, toutes sirènes hurlantes, ont défilé boulevard Chomedey, suivis d'autobus de la Société de transport de Laval.

Sur les pancartes: «La solidarité va t'écraser Vaillancourt»; «Vaillancourt nous met dans le trou»; «Debout pour écraser les autres», une allusion à la publicité électorale du maire qui, lui, se présente «Debout pour Laval». Le parterre de l'hôtel de ville était transformé en véritable foire à quelques heures du conseil municipal. Outre les employés municipaux, — qui manifestaient au son de «Desire» et autres chansonnettes — des militants d'Option Laval effectuaient également leur numéro. La roulotte de Marie-Josée Bonin, chef du parti, était toujours là. Mme Bonin campe depuis dimanche en face de l'hôtel de ville afin de forcer le maire à «répondre aux vraies questions sur la place publique». La roulotte d'Option Laval y restera tant et aussi longtemps que le maire n'acceptera pas la confrontation.

La coalition (Fraternité des policiers, Association des pompiers, cols bleus, cols blancs, syndicat des loisirs, chauffeurs de la STL) avait déjà convié M. Vaillancourt à un débat dimanche. Le

maire a refusé l'invitation, contrairement aux trois partis d'opposition, ce qui n'est pas sans avoir frustré les syndiqués.

Peu importe si Mme Bonin campe devant l'hôtel de ville. Peu importe si la sénatrice Lise Bacon appuie cette démarche. Peu importe si les syndiqués protestent. Le maire Gilles Vaillancourt reste inflexible: pas question pour lui de croiser le fer avec ses adversaires dans le cadre d'un débat public véritable. C'est ce qu'a fait savoir M. Vaillancourt, hier, par simple voie de communiqué, lorsque pris à partie par Mme Bonin et l'inattendue Lise Bacon. La sénatrice, ancienne ministre libérale et citoyenne de Laval, s'est jointe à Mme Bonin hier pour forcer le maire à débattre publiquement de ses réalisations et engagements.

Les trois candidats d'opposition, Daniel Lefebvre, Yves Gratton et Mme Bonin, étaient prêts à en découdre avec Gilles Vaillancourt à la télévision communautaire. Mais le Parti du Ralliement officiel (PRO) estime que la formule «tient beaucoup plus du spectacle que de la véritable information». C'est pourquoi M. Vaillancourt continuera plutôt à distribuer les poignées de main, sillonnant les quartiers à la recherche d'appuis. «S'il [M. Vaillancourt] avait à répondre de ses années à l'hôtel de ville, la population pourrait faire un choix éclairé», rétorque Mme Bonin. On ne peut évaluer quatre candidats en faisant uniquement des conférences de presse. Ce n'est pas suffisant. La population a besoin d'un véritable débat.

La sénatrice Lise Bacon s'est déplacée afin de témoigner sa sympathie à l'égard de Marie-Josée Bonin, une femme qu'elle juge «courageuse, déterminée et compétente».

Mme Bacon estime en outre que le maire Vaillancourt doit sortir de l'ombre et relever le défi qui lui est lancé. Gilles Vaillancourt «devrait rendre des comptes à la population». «Pour la démocratie à Laval, c'est important», dit-elle. Au cours des derniers jours, Option Laval dit avoir recueilli la signature de 5000 personnes enjoignant Gilles Vaillancourt de participer à un débat public. Mme Bacon est au nombre des signataires de cette pétition, qui circulait toujours hier soir.

Commission d'enquête Poitras

Une phase cruciale s'amorce

PRESSE CANADIENNE

Les travaux de la commission Poitras qui enquête sur la Sûreté du Québec (SQ) entrent aujourd'hui dans une phase cruciale avec le témoignage très attendu d'Hilaire Isabelle, un des trois enquêteurs chargés de faire la lumière sur les bavures de ses collègues dans l'affaire Matticks.

M. Isabelle était présent hier au palais de justice mais n'a pu commencer son témoignage, celui de l'inspecteur chef Denis Despelteau tardant à prendre fin.

Au cours de cette 62^e journée d'en-

quête, on peut être convaincu que M. Isabelle sera interrogé sur des événements qui seraient survenus le 26 août 1995 quand, au cours d'une soirée, le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, André Dupré, et l'inspecteur de l'escouade du banditisme, Michel Arcand, auraient tenu des propos visant à intimider le policier Isabelle.

Celui-ci avait alors commencé son enquête, avec Bernard Arseneault et Louis Boudreau, sur les parjures et fabrication de preuve de la part de policiers de la SQ, gestes ayant conduit à l'arrêt des procédures contre les Matticks, qui étaient accu-

sés d'avoir importé 26,5 tonnes de haschisch.

M. Isabelle racontera sûrement comment sa carrière florissante au bureau des enquêtes criminelles de Québec a été perturbée à la suite de la tenue de l'enquête interne sur les ratés de l'affaire Matticks.

Il sera sans aucun doute question des allégations d'Hilaire Isabelle sur les entraves qu'il aurait subies au cours de son enquête de la part d'officiers de la SQ, du coordonnateur de l'enquête, Gilles Falardeau, et même du directeur général Serge Barbeau.

Le témoignage de M. Isabelle devrait s'étendre sur plusieurs jours.

Si, par une nuit d'angoisse... Création d'une ligne d'écoute pour personnes âgées

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Parmi la clientèle du centre communautaire le Chez-nous de Mercier-Est, un monsieur d'un certain âge, certains soirs d'ennui, de solitude et d'angoisse, appelle une pharmacie, un dépanneur ou un garage ouvert 24 heures pour demander des informations ou des prix, en ajoutant qu'il avait l'intention de passer au magasin le lendemain. «Et si, par bonheur, l'autre répétait: «bonsoir et bonne nuit», mon monsieur se couchait rassuré, car quelqu'un l'attendait. Il me disait qu'il avait comme l'impression que, si le lendemain il ne se réveillait plus, le marchand viendrait à son chevet s'informer pourquoi il n'était pas au rendez-vous. Et ce même s'il n'avait pas donné son nom», racontait hier Jean-Jacques Dupras, administrateur du centre communautaire, au lancement de la nouvelle ligne d'écoute pour personnes âgées Tel-Ainés.

Présentement, les lignes d'écoute destinées aux personnes en détresse sont débordées. «On ne peut pas fournir à la demande, dit Anne de Guise, porte-parole de Tel-Ecoute, qui vient de lancer cette nouvelle ligne. Aux dernières nouvelles, on recevait quelque 1900 appels par mois, sur lesquels 800 demeuraient non répondus et étaient réorientés vers d'autres centres d'écoute.»

Et la démonstration de la nécessité d'une ligne d'écoute pour personnes âgées n'est plus à faire. Des 15 000 appels auxquels répond Tel-Ecoute chaque année, 15 % proviennent de personnes âgées. Mais la demande pourrait être plus grande. «Nous savons aujourd'hui qu'un nombre beaucoup plus important serait en état de fragilité émotive ponctuelle ou chronique et aurait grand besoin d'exprimer

leurs émotions face aux différentes réalités de la vieillesse et de l'existence», ajoutait hier Mme de Guise. Car selon les données de 1995, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, si 60 % des personnes âgées demeurent actives, entourées d'amis et relativement en santé, 40 % vivent sous le seuil de la pauvreté, 32 % vivent seules et 20 % vivent sans amis ou confidentes.

A tel-Ainés, les quelque 110 bénévoles répondant aux appels promettent d'être capables de les écouter parler de leurs maladies ou de celles d'un être cher, de la mort ou de celle d'un être cher, du vieillissement et de la perte d'autonomie, de leur sexualité ou de leur isolement social et affectif, de souvenirs non exprimés... etc. A l'heure actuelle, le plus gros groupe ayant recours à Tel-Ecoute a entre 35 et 50 ans, quoique le groupe s'adresse autant aux adolescents qu'aux vieillards. 53 % des personnes ayant recours à la ligne téléphonique sont des femmes.

La moitié de la clientèle qui a recours aux lignes téléphoniques le fait présentement de façon chronique. Tel-Ecoute demande à ses abonnés de se restreindre à deux appels par jour, de dix à quinze minutes chacun, avec un minimum de cinq heures d'écart entre les deux. «Nous sommes le dernier recours de plusieurs personnes», ajoute Mme de Guise.

Les anciens patients des hôpitaux psychiatriques, touchés par la désinstitutionnalisation, forment également une clientèle croissante des lignes d'écoute téléphonique.

«Ce sont des gens qui peuvent avoir vécu à l'hôpital psychiatrique durant plus de 20 ans, ils n'ont jamais appris à se bâtir un réseau d'amis, en dehors de leur psychiatre, qu'ils voient une fois par semaine ou une fois aux deux semaines», dit-elle.

tombée publicitaire : le vendredi 10 octobre

Ne manquez pas notre **cahier spécial**

LE DEVOIR

Science et technologie

publié le 18 octobre prochain!

LE DEVOIR

POLITIQUE

Facture de 500 millions

Bouchard enterre la solution du transport scolaire

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Bouchard a ni plus ni moins entermé la solution du transport scolaire dans les négociations avec les municipalités sur le transfert de la facture de 500 millions. Ajoutant que ces pourparlers se devaient de trouver leur conclusion cette semaine, M. Bouchard a parlé hier de l'ouverture de son gouvernement vers de nouvelles solutions, dont celle que prônait l'UMQ sur des compressions de subventions la semaine dernière.

«Ce qui est très clair, c'est que l'objectif de demander au secteur municipal de faire sa part doit être atteint. Quant aux moyens, j'ai toujours considéré ça avec flexibilité. Il m'apparaît que le transport scolaire a beaucoup de plomb dans l'aile depuis la décision de l'assemblée générale de l'UMRCQ. Il n'y a pas grand monde qui veut s'occuper du transport scolaire, sinon les commissions scolaires elles-mêmes», a-t-il dit en souriant.

Insistant sur le fait que les ponts n'étaient pas rompus avec les municipalités, M. Bouchard a indiqué que des discussions avaient cours hier avec les représentants de l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des commissions scolaires. Le premier ministre s'attend à un rapport complet de la situation au cours des prochaines heures. Citant l'ancien joueur de baseball Yogi Berra, il a indiqué qu'il ne renonçait nullement à en arriver à une solution négociée. «Tant que ça bouge, on peut frapper des circuits.»

En fait, son gouvernement compte définir au plus tard aujourd'hui une trajectoire et un objectif qui mèneront à un aboutissement des négociations. Mais il était déjà clair hier en fin de journée qu'un rapprochement avait eu lieu avec l'UMQ.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, dès vendredi, avant même que l'UMRCQ ne rejette la proposition de règlement de son propre comité de négociations, le Conseil du trésor convoquait les représentants de l'UMQ à une rencontre. Il va sans dire que cette réunion avait également lieu sans la présence de représentants du ministère des Affaires municipales, puisque le ministre Remy Trudel venait tout juste de donner son «appui» à la proposition de l'UMRCQ.

Le gouvernement et l'UMQ pourraient donc s'entendre sur la proposition de cette union qui concerne des compressions de subventions aux municipalités pour une facture totale de 419 millions. La mécanique de cette proposition ferait consensus, mais les pourparlers achopéraient justement sur le montant de la facture. De plus, il est bien connu que l'UMQ cherche à obtenir également du gouvernement l'assurance de la disponibilité d'outils pour aider les villes à réduire leurs coûts de main-d'œuvre.

Tout comme à l'UMRCQ, l'assemblée générale des membres de l'UMQ, 500 personnes, devra se prononcer sur toute entente de principe qui pourrait survenir cette semaine. Un délai de 10 jours est toutefois requis, ce qui repousse la décision finale de l'UMQ à la semaine prochaine au mieux.

De son côté, l'UMRCQ garde l'œil ouvert, mais sans grande marge de manœuvre, elle reste un peu à l'écart des discussions. Si l'on peut parler de consensus municipal, même s'il est trop tôt pour entrevoir la formation d'un front commun, c'est bien celui du rejet catégorique de la facture du transport scolaire. Là-dessus, en fait, le gouvernement Bouchard et les municipalités sont désormais d'accord.

La tournée de Rochon

Une opération charme, dit la CSN

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La tournée à travers le Québec qu'amorce aujourd'hui le ministre de la Santé, Jean Rochon, a des allures d'opération charme, destinée à rassurer la population, plutôt que de réelles consultations des partenaires du milieu de la santé, déplore la CSN.

Voilà du moins le commentaire qu'a émis hier Gerald Larose, le président de la CSN, la veille du début de la tournée du ministre Rochon dans les 16 régions de la province pour faire le point sur l'état de la transformation du réseau de la santé.

«La formule [proposée par la Régie] est certainement étroite, mais le petit espace qu'on nous donne, on va l'occuper. La forme choisie nous indique la considération que la Régie régionale porte pour les syndicats. C'est un mince filet», a souligné M. Larose.

Malgré la critique formulée par la centrale, la CSN presse ces conseils centraux d'être présents et le plus visibles possible à cette ronde de discussions. La centrale, dont les syndicats n'ont pas manqué d'offrir un accueil tonitruant au ministre lors de ces récentes sorties, entend continuer dans la même veine.

«Quand les gens sortent avec des pancartes, c'est parce qu'ils ont des choses à dire. Si les syndicats ont la fièvre, il faudra que le ministre fasse son travail de médecin et prenne la température», a soutenu pour sa part Marc Laviolette, vice-président de la centrale. Ce dernier a d'ailleurs déploré la forme que prendront les «Rendez-vous de l'automne» à Montréal: une demi-journée de consultations pour 120 délégués.

Malgré tout, lors de ces rencontres, la CSN entend notamment rappeler au ministre qu'il faut renverser la vapeur dans le réseau de la santé et qu'après l'ère des compressions, il est maintenant temps de passer à celle des investissements.

Même si la récente décision du ministre Rochon de ralentir le rythme des coupes a adouci les syndicats, Gerald Larose n'en croit pas moins qu'il faut maintenant colmater les brèches créées dans le système par trois années ponctuées de compressions de 1,9 milliard. «La décision d'il y a 10 jours nous inspire. On est pas du tout découragés, parce que le ministre a révisé ses positions. Mais nous voulons que les questions du financement et de la qualité des services [...], [soient] mises sur la table, non pas sur le tapis», a-t-il dit.

La question du remplacement des employés partis à la retraite et celle de la réorganisation des services de soutien que veulent amorcer les régies seront au cœur des préoccupations de la centrale. Sans s'opposer au regroupement de buanderies ou de services alimentaires, la CSN n'en croit pas moins que le niveau de personnel doit être maintenu et que ces changements doivent être faits de concert avec les syndicats pour opérer cet autre virage en douceur.

Bouchard tend la main aux hommes d'affaires canadiens-anglais

Son discours a été reçu froidement par le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley

Dans un discours prononcé essentiellement en anglais hier à Québec, le premier ministre Bouchard a tenté de détruire certains mythes socio-économiques québécois qui ont la vie dure au Canada anglais. Peine perdue, de répliquer le ministre fédéral John Manley.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Contrairement à son prédécesseur, le premier ministre Bouchard pense qu'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec ne sera jamais nécessaire. Prenant la parole hier midi devant l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, M. Bouchard a tenu à détruire certaines fausses perceptions qu'ont les hommes d'affaires canadiens-anglais à propos du Québec.

Empruntant un ton conciliant dans ce premier discours d'un premier ministre québécois à un auditoire canadien-anglais depuis celui de M. Parizeau en 1994 à Toronto, il a notamment indiqué que le gros bon sens ferait que des négociations sur le partenariat auraient inévitablement lieu entre un Québec souverain et le Canada. Il a précisé que son parti voulait changer la relation politique avec ses voisins, pas la relation économique.

«C'est le sens commun. La liste des sujets à discuter est inévitable: conservation de notre espace économique, gestion équilibrée de

notre dette commune, s'assurer qu'il n'y a pas de turbulence affectant notre monnaie. Quoi d'autre? Qu'en serait-il d'institutions et d'organismes communs, ou simplement de rencontres régulières et de groupes de travail pour administrer nos accords économiques?»

Le premier ministre a dénoncé les mauvais présages annoncés par les médias anglophones en démontrant que le peuple québécois se classe maintenant parmi les leaders mondiaux dans les domaines des industries de l'aérospatiale, de la pharmacie, des télécommunications et du transport ferroviaire.

Se faisant parfois mielleux, M. Bouchard a indiqué que le nombre de Québécois bilingues était en hausse et que le Québec représentait la «région la plus bilingue» d'Amérique du Nord. Il a comparé la Charte de la langue française à un bateau nécessaire pour surnager dans une mer anglophone. Il a noté que ce n'était pas la priorité de son gouvernement de tenir un référendum dans les 12 prochains mois. Pas un sou des contribuables canadiens ne serait dépensé dans un Québec

souverain, a-t-il ajouté. Au contraire, ce serait le Québec qui «enverrait des chèques à Ottawa pour partager ce qui lui revient de la dette commune».

Mais cette main tendue a été reçue plutôt froidement par le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, qui assistait au discours du premier ministre québécois.

«C'est ironique de reconnaître [comme le fait M. Bouchard] que nous sommes dans un contexte d'économie mondiale et de multiculturalisme et, en même temps, d'encourager les jeunes à appeler la police s'ils voient une affiche en anglais. C'est le genre de provocation qui effraie les investisseurs potentiels et tient les affaires à l'écart de la province.»

Selon M. Manley, la sauvegarde du français est mieux assurée à l'intérieur du Canada que dans un Québec souverain et isolé dans une mer anglophone.

«M. Bouchard surprend toujours les gens par sa personnalité chaleureuse, mais je ne crois pas que son message sera mieux reçu par les membres de cet auditoire qu'il ne l'aurait été auparavant. Je ne crois pas qu'il soit capable de persuader les Canadiens, qu'ils soient des manufacturiers, des exportateurs ou d'autres membres du monde des affaires, que leur vie serait meilleure si leur pays était brisé en deux.»

Selon lui, plusieurs investisseurs se tiennent à l'écart du Québec en raison de l'incertitude politique. «On ne sait pas

quelles sont les occasions d'investissements qui ont été perdues puisqu'elles ne sont pas ici», explique-t-il.

En outre, le ministre Manley indique que le seul message que les Canadiens veulent entendre du Québec exclut toute forme d'allusion à la souveraineté ou à une déclaration d'indépendance, ce qu'il considère comme étant le plan B du gouvernement Bouchard. La négociation du partenariat, connaît pas, dit M. Manley.

«Il [M. Bouchard] peut dire qu'on pourrait avoir une négociation entre deux parties, soit le Canada et le Québec, mais il n'y a pas de précédent en ce sens. Nous avons les autres provinces qui font aussi partie de la Constitution canadienne. Il serait impossible de mettre fin à un pays aussi facilement que le présume M. Bouchard. C'est ce qui cause le manque de confiance des investisseurs.» En fait, M. Manley accuse M. Bouchard de ne pas tenir compte de tous les intérêts qui seraient éventuellement à la table de négociations, ce qui inclut les provinces. Il dénonce une vision qu'il qualifie de très optimiste et qui ne tient pas compte, selon lui, de tout le chaos et de toute l'incertitude qui entoureraient les négociations.

«Ce n'est pas une négociation entre les hommes d'affaires. [...] Les gouvernements des provinces, y compris la Colombie-Britannique et l'Alberta, seront à la table, pas les hommes d'affaires.»

Déclaration unilatérale d'indépendance

Bertrand imagine de priver le Québec d'une partie de ses impôts

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les Québécois qui le souhaitent devraient, au lendemain d'une déclaration unilatérale d'indépendance, pouvoir priver le gouvernement du Québec de leurs impôts pour les verser plutôt dans un fonds en fiducie.

Voilà la dernière idée qu'entend défendre l'avocat Guy Bertrand devant la Cour supérieure du Québec à partir du 24 novembre prochain. Il souhaite obtenir du tribunal un jugement déclaratoire qui obligerait le ministère fédéral du Revenu à créer un fonds de ce genre.

Son «action d'intérêt public» vise le premier ministre du Québec et son procureur général et met en cause le gouvernement fédéral. Son but est de montrer à Lucien Bouchard qu'il y a un prix à payer quand on ignore la Constitution ou un jugement interdisant une déclaration unilatérale d'indépendance.

Il veut aussi offrir aux citoyens «une police d'assurance» contre l'intention maintes fois répétée de Québec de ne pas respecter tout jugement limitant son pouvoir de faire sécession.

L'analyse de M. Bertrand suppose toutefois que la Cour suprême du Canada lui donnera raison dans le cadre du renvoi fédéral sur la légalité ou non d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

M. Bertrand en convient. «Si le jugement de la Cour suprême est favorable à la position du Québec, je serai heureux, tout le monde va être content parce qu'on aura clarifié cette question et la police d'assurance, vu qu'il n'y aura pas de feu, ne sera pas exécutée», a déclaré l'avocat en conférence de presse hier.

Converti au fédéralisme il y a deux ans, M. Bertrand n'en est pas à sa première croisade juridique pour contrer le projet souverainiste. Cette fois, il s'est associé au professeur de droit de Osgoode Hall, Patrick Monahan, et à l'expert constitutionnel américain, William Roberts.

Selon Guy Bertrand, une province ne peut, en vertu de l'article 92 de la Constitution de 1867, lever d'autres impôts que ceux destinés à financer les programmes et activités relevant de sa juridiction.

Un gouvernement qui tenterait, à la suite d'une déclaration unilatérale d'indépendance, de lever tous les impôts, y compris ceux fédéraux, serait hors la loi et son geste équivaldrait à un «projet révolutionnaire».

Le chaos et la confusion économiques en résulteraient, les citoyens tentant de préserver leurs avoirs contre une fiscalité incertaine. Dans son mémoire, M. Bertrand s'interroge, par exemple, sur le traitement réservé aux fonds de pension, aux REER et aux investissements faits au Canada. Seraient-ils soumis aux règles visant les avoirs investis à l'étranger?

Refusant cette possible incertitude, il juge urgent de la



Guy Bertrand et le professeur de droit international Patrick Monahan

combattre en demandant immédiatement une «mesure réparatrice» qui entrerait en vigueur au lendemain d'une déclaration unilatérale d'indépendance, à l'initiative des citoyens et sans égard pour la volonté du gouvernement sécessionniste.

M. Bertrand croit que, s'il a gain de cause, il fera peser un doute sur la capacité financière d'un gouvernement ayant déclaré unilatéralement son indépendance. «Autant ses prêts actuels que futurs seraient mis en péril», écrit-il.

Guy Bertrand reconnaît que sa solution pourrait entraîner, elle aussi, des difficultés économiques, mais son but réel est d'éduquer la population et de dissuader tout gouvernement d'envisager un geste unilatéral et illégal.

Le premier ministre Lucien Bouchard s'est moqué de la dernière initiative de Guy Bertrand. «Du délire», a-t-il commenté. Il ne croit pas que la cote de crédit du Québec puisse être affectée. Il a quand même accusé l'avocat d'agir de façon irresponsable. «Il faut s'employer à rassurer tout le monde à l'effet qu'il s'agit d'un "non event", a-t-il ajouté sans plus d'explications. Il a référé toute l'affaire au procureur général Serge Ménard. Ce dernier lui transmettra un avis sur l'attitude à prendre dans ce dossier.

Selon le chef bloquiste Gilles Duceppe, il s'agit «d'un autre acte de provocation de M. Bertrand». Malgré tout, il a dit préférer attendre l'avis de M. Ménard avant de prendre une position définitive.

Avec la collaboration de Mario Cloutier

Mexique

Les critiques de Marc Perron lui ont coûté son poste d'ambassadeur

REUTER

Ottawa, — L'ambassadeur du Canada au Mexique a démissionné après avoir publiquement critiqué la corruption régnant dans ce pays.

«(...) L'ambassadeur (Marc) Perron a écrit à notre ministre-délégué pour lui indiquer qu'il ne pensait plus pouvoir accomplir efficacement son travail au Mexique et il a demandé à rentrer à Ottawa», a affirmé le ministre canadien des Affaires Étrangères, Lloyd Axworthy, lors d'une conférence de presse.

La démission de Marc Perron intervient après la publication d'un entretien dans l'hebdomadaire populaire *Milenio*.

«Je suis un expert du Moyen-Orient et jusqu'à ce que j'arrive ici, je croyais tout savoir sur la corruption. Je me trompais», déclarait le diplomate dans les colonnes de *Milenio*.

L'ambassadeur canadien qualifiait également les efforts mexicains de lutte contre le trafic de drogue de «farce».

Le ministre canadien a indiqué qu'il s'était entretenu avec son homologue mexicain Jose Angel Guria, qui a convenu qu'il était préférable que l'ambassadeur quitte son poste, en affirmant cependant que l'incident n'avait pas affecté les relations entre le Canada et le Mexique.

Marc Perron se verra assigner de nouvelles responsabilités à Ottawa, a affirmé un porte-parole des Affaires étrangères.

Dans son interview, l'ambassadeur canadien qualifiait également de «saloperie» la disqualification d'un consortium franco-canadien dans un appel d'offres pour la construction du métro de Mexico.

Bombardier Inc. de Montréal et GEC Alsthom avaient déposé une proposition qui avait d'abord été retenue par la Commission des transports de Mexico pour le contrat d'un montant de 400 millions de dollars canadiens.

L'appel d'offres ensuite a été suspendu par le Vérificateur général du Mexique pour des raisons techniques.

Allégations de trafic d'influence

Le gouvernement Chrétien est sérieusement embêté

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les allégations de trafic d'influence touchant les activités de financement de la section québécoise du Parti libéral du Canada embêtent sérieusement le gouvernement Chrétien qui demeure incapable de répondre aux questions les plus délicates.

Encore hier, il n'a pu expliquer comment un employé du parti, responsable de la levée de fonds dans la région Mauricie-Bois-Francs, avait pu mettre la main sur la liste des demandes de subventions faites dans le cadre du Fonds transitoire de création d'emplois.

Dans une lettre datée du 5 mars, le ministre Pierre Pettigrew alertait la GRC, l'informant que certains individus disant représenter un parti laissaient entendre à cinq promoteurs de projets à l'étude que l'approbation de leur projet pourrait être facilitée par une contribution oscillant entre 10 000 \$ et 25 000 \$ à la caisse du parti.

La confidentialité des informations gouvernementales, qui semblait au cœur de l'enquête la semaine dernière, selon ministres et fonctionnaires, n'était plus un enjeu véritable hier. M. Pettigrew n'en avait plus que pour le processus de consultations «étendu» et «transparent» auquel participent le gouvernement du Québec, les intervenants locaux, les députés fédéraux et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

«Les informations de ces dossiers ne sont pas confidentielles d'un point de vue commercial», a insisté Pierre Pettigrew aux Communautés, laissant ainsi entendre qu'elles étaient accessibles à bon nombre de gens, pas seulement des libéraux. À sa sortie, il a ajouté que ces informations «circulaient assez librement».

Le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, s'est d'ailleurs servi de cette excuse pour réfuter de nouvelles allégations, faites par le député conservateur André Béchard, à l'effet que des membres de son bureau régional auraient transmis «des informations confidentielles» à une des personnes sous enquête. Il s'agirait d'un employé du PLCQ à l'époque, Pierre Corbeil.

«Comme les informations sur les compagnies n'étaient pas de nature confidentielle, [...] comme l'information a été disséminée de façon très large, y compris aux partis de l'opposition, y compris au gouvernement provincial, la réponse à la question est non», a rétorqué le ministre.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe et son homologue conservateur Jean Charest n'ont pas pris cette réponse au sérieux. M. Charest a eu l'impression qu'on tentait de jeter le blâme sur d'autres gouvernements. «C'est une façon de masquer, de créer un délai, et ça manque de transparence», a-t-il ajouté.

M. Duceppe a trouvé «contradictoire» qu'on parle de transparence alors que son parti, qui a demandé des la semaine dernière une copie de la liste des projets approuvés, attend toujours. Les journalistes ont eu droit au même traitement. Hier, les fonctionnaires disaient encore travailler à compiler l'information nécessaire en espérant pouvoir leur remettre aujourd'hui.

Et encore. Il ne s'agit que des projets approuvés, car ceux encore à l'étude sont, dit-on, «confidentiels».

Il a fallu se tourner vers un des partenaires d'Ottawa pour obtenir une liste des projets approuvés, en date du 10 septembre dernier. Selon cette liste, que Québec tient à jour, huit projets financés par le Fonds ont été approuvés avant le 6 mars 1997 dans la région de Mauricie-Bois-Francs. Depuis, 21 projets supplémentaires ont eu le feu vert, mais on ignore toujours lesquels étaient à l'étude au début du mois de mars et qui auraient pu, par conséquent, faire l'objet des pressions du levreur de fonds libéral.

La confidentialité des informations gouvernementales, qui semblait au cœur de l'enquête la semaine dernière, n'était plus un enjeu véritable hier

LE DEVOIR

LE MONDE

PROCHE-ORIENT

Crimes de guerre en Bosnie

La coopération de Zagreb conforte le TPI

SABINE GILLOT
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Haye — La Croatie s'est inclinée hier devant les pressions internationales et elle a conforté le TPI dans son rôle de bras judiciaire de l'ONU, chargé d'appliquer l'accord de Dayton.

En acceptant de laisser partir pour La Haye dix inculpés qui figuraient depuis deux ans sur la liste officielle des accusés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Croatie a fait un nouveau geste en direction du TPI, et le procureur, Mme Louise Arbour (Canada), s'est aussitôt emparé de ce signal pour demander à Belgrade et aux Serbes de Bosnie d'en faire autant.

Soumise à des pressions financières de la part des Etats-Unis, pressée par tous les pays contributeurs du Tribunal, qui savaient tous que ces hommes circulaient librement en Croatie sans être inquiétés, la capitale croate était dans le collimateur du TPI depuis plusieurs mois. Elle refuse en effet de transmettre des documents propres à faire avancer le procès d'un de ses généraux, Tihomir Blaskic, ce qui n'est pas du goût du procureur du TPI.

Nécessaire rouage de l'application de l'accord de Dayton et de la réconciliation dans l'ex-Yougoslavie, le TPI n'a pas fait mystère de ses démêlés avec Zagreb. Il y a même consacré des audiences très suivies par de nombreux juristes internationaux et par la presse.

L'arrivée des dix Croates hier à La Haye est la démonstration que Zagreb a compris les signaux qu'envoyait le Tribunal. Malgré la difficulté de l'exercice (le TPI a dû mettre au point un droit pénal international complètement nouveau, il n'a jugé en quatre ans d'existence qu'un seul de ses 78 inculpés, le Serbe Dusan Tadic, et encore celui-ci n'a-t-il pas épuisé tous les recours possibles devant cette instance), le Tribunal avance, à petits pas, mais sûrement. Sa marche inexorable est gênée sur place par les élections qui, valides ou non, donnent la majorité aux nationalistes qui soutiennent ceux qu'il est chargé de juger.

Pas de police sur place

Elle est gênée aussi par le fait que le TPI ne dispose pas de police sur place et que le mandat de la SFOR (Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie) expire en juin 1998. Aussi le Tribunal, battant le fer pendant qu'il est chaud (la communauté internationale lui a renouvelé sa confiance en prorogant sa mission de 4 ans à partir du mois prochain), a-t-il commencé cet été à lancer des opérations de commando par SFOR ou ATNUSO interposées (l'ATNUSO est l'administration transitoire de l'ONU en Slavonie orientale). Le Tribunal a ainsi pu mettre en sûreté deux accusés, dont l'un comparaitra pour complicité de génocide.

Il reste maintenant 58 inculpés en liberté, dont les deux plus importants, les Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, sont accusés par deux fois de génocide. Sur le premier d'entre eux au moins, les pressions s'exercent aussi de toutes parts. La dernière en date était le déploiement d'une centaine d'hommes autour de l'émetteur de la radio télévision serbe bosniaque, près de son fief de Pale.

Terré dans sa villa, sous la haute surveillance de ses partisans, mais aussi de ceux qui le recherchent, Karadzic commence lui aussi à envoyer à la communauté internationale et au TPI des signaux perceptibles.

Au TPI, on a quatre ans devant soi: on l'attend. Les avocats des barreaux de l'ex-Yougoslavie, quant à eux, ne sont plus d'illusions: «Ils viendront tous», disent-ils résignés.

La Serbie n'a toujours pas de président

La faible participation aux élections de dimanche entraîne leur annulation

MILAN DRAGOVIC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Les présidentielles de dimanche ont constitué un double échec pour Slobodan Milosevic, dont les protégés n'ont réussi à s'imposer ni en Serbie ni au Monténégro.

La Serbie n'a pu se doter d'un président en raison d'un taux de participation insuffisant, tandis qu'au Monténégro les deux principaux candidats en lice devront disputer un second tour de scrutin.

L'issue des deux scrutins présidentiels laisse présager une période d'instabilité politique. Elle s'ajoute au revers subi par le Parti socialiste (SPS) de M. Milosevic aux législatives du 21 septembre, qui l'ont privé de la majorité absolue au Parlement serbe. «Une telle évolution risque de conduire à une crise parlementaire et présidentielle», a estimé un diplomate occidental.

Le SPS a reconnu l'échec au second tour de la présidentielle serbe, qui implique la convocation d'une nouvelle élection dans les deux mois suivant la constitution du Parlement prévue fin octobre. La participation au scrutin opposant le socialiste Zoran Ljilic au leader du Parti radical (SRS, extrême-droite) Vojislav Seselj a été de 48,7 %, a indiqué hier Ilica Dacic, porte-parole du SPS.

M. Dacic a également reconnu que M. Seselj l'avait emporté avec 49,18 % des voix contre 48,02 % à M. Ljilic, selon des résultats non officiels. La commission électorale avait auparavant fait état d'une participation de 48,31 %, selon des données partielles, et d'un score de 49,98 % pour M. Seselj et de 46,99 % pour son rival.

Le scrutin était appelé à désigner un successeur à M. Milosevic, élu en juillet président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY - Serbie et Monténégro).

L'élection a été boycottée par deux des principaux partis d'opposition, le Mouvement serbe du Renouveau (SPO) de Vuk Draskovic et le Parti démocrate (DS) de Zoran Djindjic, le maire de la capitale limogé la semaine dernière, ainsi que par les 1,8 million d'Albanais du Kosovo (sud).

L'étonnant succès de M. Seselj constitue un camouflet pour les socialistes, M. Ljilic ayant terminé en tête du premier tour avec un net avantage sur son rival. Il confirme sur-tout la montée spectaculaire de l'extrême-droite, devenue la deuxième force politique du pays à la faveur des législatives.

Au Monténégro, où huit candidats étaient en lice, un second tour de l'élection présidentielle opposera le 19 octobre le président sortant Momir Bulatovic au premier ministre Milo Djukanovic, a confirmé la commission électorale.

Reprise du dialogue entre Israël et l'OLP

C'est un absent, le mouvement Hamas, qui se trouve en position de force

De hauts responsables israéliens et palestiniens devaient se retrouver à Jérusalem, pour reprendre les négociations sur la mise en œuvre des accords d'autonomie, après six mois de suspension. Auparavant, l'émissaire américain Dennis Ross, arrivé dans la journée des Etats-Unis, a rencontré le premier ministre israélien, puis le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat. Pendant ce temps, le guide spirituel du Hamas, cheikh Ahmed Yassine, a été fêté par 15 000 de ses partisans à Gaza.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Israéliens et Palestiniens reprenaient hier leurs pourparlers de paix après sept mois de suspension, affaiblis tous deux par la libération par Israël d'un chef du Hamas qui a été accueilli en héros à Gaza.

L'émissaire américain Dennis Ross, arrivé dans la journée des Etats-Unis, a rencontré le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou à Jérusalem, puis le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat à Ramallah en Cisjordanie.

De hauts responsables israéliens et palestiniens devaient ensuite se retrouver à Jérusalem, en présence de M. Ross, pour reprendre les négociations sur la mise en œuvre des accords d'autonomie.

Pendant ce temps, le guide spirituel du Hamas, cheikh Ahmed Yassine, a été fêté par 15 000 de ses partisans à Gaza, où son retour est venu compliquer un peu plus le déroulement des négociations laborieusement relancées par les Etats-Unis.

Cheikh Yassine, 61 ans, tétaplégique et malade, a montré que sa détention en Israël n'avait rien entamé sa pugnacité. Il a proclamé qu'il «n'y aura pas d'arrêt des opérations armées tant que l'occupation [israélienne] se poursuivra».

«Nous cherchons la paix et nous la voulons [...] mais s'il n'est pas possible de récu-

pérer nos droits par des moyens pacifiques, nous n'accepterons pas que l'occupation persiste», a-t-il dit.

«Nous poursuivrons notre lutte sainte jusqu'à ce que la Palestine soit libérée», a proclamé pour sa part un chef du Hamas à Gaza, M. Abdelaziz Rantissi.

M. Nétanyahou, qui a fait de la sécurité des Israéliens l'axe central de sa politique, n'est désormais plus en position d'exiger de l'Autorité palestinienne un quelconque démantèlement des infrastructures du Hamas.

Les conditions de la libération de cheikh Yassine «posent un dilemme fantastique qui ne peut que détruire la confiance entre Israël et l'Autorité», a estimé l'un des principaux négociateurs palestiniens, Nabil Chaath.

M. Arafat, humilié par le fait qu'Israël ait remis cheikh Yassine au roi Hussein de Jordanie et pas à lui-même, est désormais en position de faiblesse vis-à-vis du Hamas.

Au moment où il avait fait arrêter des dizaines de militants du mouvement et fermé 16 de ses institutions, M. Arafat se retrouve en porte-à-faux et risque d'être accusé d'être plus israélien que les Israéliens s'il ne se réconcilie pas avec les intégristes.

Le secrétaire général de la présidence palestinienne, M. Tayeb Abdelrahman, a ce-



REUTERS

Le cheikh Yassine, fondateur du Hamas, est entré en triomphe à Gaza.

pendant exprimé l'espoir d'obtenir la présence à Gaza de cheikh Yassine soit un élément modérateur.

La libération de Cheikh Yassine avait été exigée par le roi Hussein après l'attentat manqué perpétré par les services israéliens, le 25 septembre à Amman, contre le chef du bureau politique du Hamas Khaled Mechaal.

C'est par une coïncidence de calendrier que les négociations israélo-palestiniennes reprenaient le jour même de l'arrivée de cheikh Yassine à Gaza. La date du 6 octobre avait été fixée la semaine dernière,

sous la pression des Etats-Unis.

Les pourparlers doivent notamment porter sur l'ouverture d'un port et d'un aéroport palestiniens, la libération de prisonniers et la possibilité pour les Palestiniens de se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Les Palestiniens n'ont cependant pas obtenu satisfaction, pour le moment, sur la condition qu'ils avaient posée pour reprendre les pourparlers, depuis la mise en chantier par Israël d'une nouvelle colonie à Jérusalem-Est en mars dernier: l'arrêt de la colonisation des territoires occupés.

ITALIE

La survie de la coalition est menacée

Prodi n'a pas réussi à convaincre les communistes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — Le président du Conseil italien Romano Prodi n'a pas convaincu hier le dirigeant communiste Fausto Bertinotti de soutenir sa politique économique et sociale, condition pour la survie de son gouvernement.

A l'issue d'une réunion de plus de cinq heures cherchant à éviter une crise politique après l'annonce des communistes qu'ils ne voteront pas la loi de finances 1998, M. Bertinotti a dit que les contre-propositions du gouvernement n'étaient «pas adéquates», sans cependant fermer la porte aux négociations.

Le secrétaire du Parti de la Refondation communiste (PRC), qui soutient le gouvernement sans y participer, a demandé au gouvernement de continuer à réfléchir et dit qu'il attendait de nouvelles réponses de M. Prodi mardi soir à la chambre des députés.

Le PRC conteste ce projet de budget, particulièrement rigoureux, qui prévoit de ramener le déficit public à 2,8 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour permettre à l'Italie de participer

à l'euro dès le 1^{er} janvier 1999. Disposant d'une nette majorité au Sénat, le gouvernement de M. Prodi a besoin des voix communistes à la Chambre des députés où il ne dispose en revanche que d'une majorité relative.

Refus en bloc

Au terme d'une réunion de la direction du PRC hier, M. Bertinotti a confirmé que son parti refuserait en bloc la loi de finances telle qu'elle est. Au moment d'entrer dans la salle de réunion, M. Bertinotti a indiqué que son parti demanderait des engagements clairs pour «une réduction du temps de travail, l'emploi des jeunes du Mezzogiorno (le sud défavorisé de l'Italie), la lutte contre l'évasion fiscale et le maintien du système de retraites».

Le chef du gouvernement a indiqué de son côté qu'il ne retirerait pas le projet de loi de finances 1998 et n'accepterait pas qu'il soit dénature.

Le chef de la majorité, le secrétaire du Parti démocrate de la gauche (PDS), Massimo D'Alema, a appelé les communistes à se montrer «raisonnables» au risque de plonger le pays dans «une crise sans issue».

En cas de désaccord persistant entre le gouvernement et les communistes, qui avaient obtenu 8,6 % des voix aux élections générales d'avril 1996, le président de la République pourrait dissoudre le Parlement et appeler à de nouvelles élections.

Le recours à des élections anticipées qui pourraient avoir lieu fin novembre, compromettrait gravement la participation de l'Italie à la monnaie unique. La participation à l'euro est un des principaux objectifs du gouvernement italien qui a entrepris pour y parvenir un assainissement radical des finances publiques et demandé de lourds sacrifices aux Italiens.

Le chef de l'Etat, Oscar Luigi Scalfaro n'a pas caché qu'il n'était guère favorable à la dissolution du Parlement. «La dissolution ne peut intervenir que quand le Parlement a démontré de façon claire qu'il n'était pas en mesure d'accomplir sa tâche», a confié M. Scalfaro hier.

Le chef de l'opposition Silvio Berlusconi a exprimé à Milan le vœu que «l'Italie ne perde pas» son entrée dans l'Union Economique et Monétaire (UEM) en raison de cette crise.

EN BREF

Le procès historique du bras politique de l'ETA est retardé

Madrid (AFP) — Faux départ pour le procès historique du bras politique de l'organisation armée basque ETA: le début de l'audience, prévu pour hier, a été reporté après un coup d'éclat des dirigeants de Herri Batasuna (HB) qui a finalement échoué. Les avocats de HB avaient créé la surprise en déposant une demande de récusation du président de la 2^e chambre de la Cour suprême, José Augusto de Vega, devant les juges. Ils ont prétexté ses «liens» avec le ministère de l'Intérieur qui rendaient, selon eux, impossible la tenue d'un procès «impartial». Les 23 dirigeants de HB, accusés de «collaboration avec une bande armée», étaient arrivés très tôt au Palais de Justice, entouré de mesures de sécurité exceptionnelles qui avaient transformé le bâtiment en bunker. De petits groupes de néo-fascistes chauffaient l'atmosphère en lançant des cris d'«assassins» à l'adresse des séparatistes, pour lesquels ils réclamaient la peine de mort. Ils ont été refoulés à coups de matraques par les forces de l'ordre. Ce procès sans précédent doit démarrer à une date qui n'a pas encore été fixée, peut-être dans une semaine, selon une source judiciaire.

Allemagne: mauvais accueil pour des immigrants juifs

Baden Baden (AFP) — Le président du Conseil central des Juifs en Allemagne, Ignatz Bubis, a condamné hier le soutien apporté par le ministre-président du Brandebourg, Manfred Stolpe, aux responsables d'un village qui ont refusé d'accueillir des immigrants juifs de l'ex-URSS. Le conseil municipal de Gollwitz (est, 400 habitants) avait refusé mi-septembre d'accueillir quelque 60 immigrants juifs de l'ex-URSS, arguant du manque d'infrastructures. «En 1933, ce sont des citoyens tout à fait normaux qui se sont ainsi comportés... et aujourd'hui, ce sont à nouveau des citoyens tout à fait normaux qui se conduisent ainsi», a-t-il souligné, ajoutant qu'il redoutait «une réaction en chaîne et que plusieurs communes choisissent dorénavant de refuser d'accueillir des étrangers». M. Stolpe (SPD, social-démocrate) avait déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une «hostilité à l'encontre des Juifs» mais «d'une erreur de planification de l'administration» et s'était élevé contre les reproches d'antisémitisme et de xénophobie essuyés par les villageois. Le gouvernement régional avait alors précisé que d'autres lieux d'accueil étaient envisagés. Depuis 1990, environ 38 000 juifs d'ex-URSS sont arrivés en Allemagne et 2000 se sont installés dans le Brandebourg.

Hécatombe au Sri Lanka

Colombo (Reuter) — Des combats violents entre l'armée sri-lankaise et les séparatistes des Tigres libérateurs de l'Eelam Tamoul (TLET) ont fait au moins 184 morts dimanche dans le nord de l'île, annonce l'état-major des forces gouvernementales. Dans un communiqué diffusé hier, l'armée fait état d'un bilan dans ses rangs de 34 tués et de 62 blessés. Selon des officiers de haut rang, 150 séparatistes tamouls ont perdu la vie et 200 autres ont été blessés. Les affrontements ont éclaté dimanche près de la ville de Mankulam, à 260 kilomètres au nord-est de Colombo, sur laquelle marchent plusieurs milliers de soldats gouvernementaux appuyés par des blindés et l'aviation.

Alger veut un soutien mais pas d'«ingérence»

Alger (AFP) — Le gouvernement algérien a demandé lundi à la communauté internationale de soutenir sa stratégie pour sortir de la crise actuelle, mais de s'abstenir de toute «ingérence» dans les affaires intérieures de l'Algérie. Cette stratégie consiste à approfondir les réformes politiques et économiques et à lutter contre le terrorisme.

Activités de financement électoral sous enquête

Clinton proclame son innocence

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La présidence américaine a volontairement tardé à donner aux enquêteurs du Congrès des enregistrements vidéo de réceptions controversées offertes à la Maison-Blanche pour financer la campagne démocrate, a affirmé hier le responsable de l'enquête au Sénat.

Ce retard «fait partie d'un effort visant à freiner et à faire obstruction à notre enquête», a estimé le sénateur républicain Fred Thompson, qui dirige l'enquête du Sénat sur les financements douteux lors de la dernière campagne électorale démocrate.

Selon lui, la Maison-Blanche «joue la montre» car l'enquête du Sénat est censée se terminer à la fin de l'année.

Le sénateur a indiqué que sa commission allait enquêter sur les raisons pour lesquelles ces enregistrements, qui

ont été demandés début août, n'ont été transmis aux enquêteurs que le week-end dernier.

Ce retard pose de «sérieuses questions» sur une éventuelle tentative d'obstruction de la justice de la part des responsables de la Maison-Blanche, ce qui constitue un crime, a-t-il ajouté.

Le président Bill Clinton avait assuré peu avant que la découverte très tardive des enregistrements vidéo était «un accident» et non le résultat d'une tentative délibérée de les cacher au Congrès.

Au nombre de 44, ces bandes vidéo — qui ne portent que sur les premières minutes de chaque réception — ont été remises samedi et dimanche à la commission du Sénat enquêtant sur le financement de la campagne électorale de l'an dernier. La Maison-Blanche était légalement tenue de remettre il y a des mois au Congrès tout document ayant trait à cette affaire de financement.

Paris et Washington veulent préserver leurs bonnes relations malgré l'affaire Total

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le secrétaire américain à la Défense Bill Cohen a manifesté hier à Paris l'opposition des Etats-Unis au contrat gazier conclu par la compagnie française Total en Iran, mais a indiqué que ce différend n'entamerait pas les relations franco-américaines.

«La France et les Etats-Unis sont de bons amis, la France est l'un de nos meilleurs alliés et nous entendons qu'elle le reste», a déclaré M. Cohen à la presse à l'issue de quatre heures d'entretiens avec son homologue français Alain Richard.

Il a ajouté qu'il était trop tôt pour évaluer quelles pourraient être les conséquences de ce contrat franco-iranien. «Les Etats-Unis n'ont pris aucune décision à ce stade [...] mais s'il y a eu violation de la loi, nous appliquerons celle-ci», a-t-il dit.

Il y a une semaine le Département d'Etat avait annoncé l'ouverture d'une enquête, pour vérifier si ce contrat de près de deux milliards de dollars, tombait sous le coup de la législation américaine (loi d'Amato) contre l'Iran et pouvait entraîner des sanctions économiques. Deux autres sociétés, l'une russe l'autre indonésienne, sont associées à Total dans ce contrat.

Pour sa part l'ambassadeur américain à Paris Felix Rohatyn a précisé hier soir que la loi d'Amato était «une loi américaine qui s'impose aux Etats-Unis pour des sociétés travaillant aux Etats-Unis. Les sociétés signataires du contrat ont pris des risques en prenant une telle décision commerciale et elles savent très bien ce qu'elles font», a-t-il ajouté lors d'un colloque devant l'Institut français des relations internationales (IFRI). Le groupe Total a récemment revendu la plupart de ses activités aux Etats-Unis.

É D I T O R I A L

Secret de Polichinelle

Guy Taillefer

L'affaire des faux passeports a déclenché entre le Canada et Israël une crise diplomatique qui défraie la chronique depuis presque une semaine. Les risques que l'amitié canado-israélienne souffre durablement de cet incident sont cependant mineurs. Comme il est pour le moins improbable que l'indignation canadienne — qui en est largement une de façade — ait beaucoup d'impact sur les stratégies anti-terroristes du gouvernement Nétanyahou. Mais l'incident a terni l'utile réputation du Canada à l'étranger. Le ministre Lloyd Axworthy doit payer les pots cassés.

Le mutisme du gouvernement israélien de Benjamin Nétanyahou faisait mal paraître depuis plusieurs jours le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, forcé d'avancer à tâtons dans son enquête sur l'utilisation de faux passeports canadiens par deux agents «présomés» du Mossad dans leur tentative ratée d'assassinat contre un dirigeant du Hamas à Amman.

Israël, qui a accepté hier d'ouvrir sur ce fiasco une enquête interne dont les travaux se dérouleront à huis clos, collabore du bout des lèvres avec le Canada, quoi qu'en dise M. Axworthy, qui affirme avoir eu dimanche une conversation «productive» avec le chef de la diplomatie israélienne, David Lévy. De cette conversation, rien n'a transpiré, à tel point qu'hier encore le ministre devait se résigner à reconnaître devant les journalistes qu'il faudrait encore plusieurs jours à son gouvernement pour replacer tous les morceaux du casse-tête de cette obscure affaire.

Obscure? Cela reste à voir. Il semble surtout qu'Ottawa paie aujourd'hui le prix d'un certain laisser-faire, d'une certaine nonchalance. Dans les services secrets, l'usage de passeports canadiens était de notoriété publique, si l'on peut dire. Depuis que l'affaire a éclaté la semaine dernière, pas une journée ne se passe sans qu'un expert ou un observateur avisé ne le souligne à larges traits. D'autres incidents de mouture semblable sont parvenus aux oreilles du public dans les années 1970 et 1980. Dans un livre publié en 1990 (*By Way of Deception*), un ancien agent du Mossad, Victor Ostrovsky, rapporte que les services de renseignement israéliens ont fréquemment eu recours au passeport canadien, dont la bonne réputation a la qualité d'ouvrir les portes et d'apaiser la méfiance. On signale aussi dans le milieu du droit de l'immigration que l'indignation affichée par le Canada dans cette plus récente affaire ne doit pas faire oublier qu'Ottawa n'a jamais pris de mesures efficaces pour s'assurer que le passeport canadien, apparemment facile à falsifier, ne soit pas utilisé à des fins frauduleuses.

Pas étonnant dans ces conditions, que la colère canadienne à l'endroit d'Israël soit quelque peu étouffée et que le ministre prenne prétexte de la complexité de la situation pour tempérer sa riposte et doser son indignation. M. Axworthy a fait jeudi dernier un premier geste en rappelant rapidement son ambassadeur en Israël, David Berger. C'était là

le moins des choses. Il a aussi évoqué la possibilité que le Canada impose des mesures de rétorsion contre Israël s'il s'avérait que le gouvernement Nétanyahou avait bien autorisé l'usage de passeports canadiens. Ce qui paraît moins probable.

Les risques d'escalade et les chances que l'amitié canado-israélienne souffre durablement de cet incident sont minces. Alors que les deux agents du Mossad impliqués dans la tentative d'assassinat d'un chef du Hamas rentraient hier en Israël, le premier ministre Nétanyahou, pariant sans trop de risque d'erreur que la réaction outrée du Canada n'en serait une que de façade, a martelé à nouveau la nécessité pour son gouvernement «de lutter contre la terreur sans compromis». Des propos où il faut lire un autre de ces camouflets auxquels M. Nétanyahou a habitué la communauté internationale depuis son arrivée au pouvoir il y a 16 mois. Cela dit, une question se pose néanmoins: les impératifs de sécurité et la lutte antiterroriste tous azimuts, mis de l'avant par le gouvernement du Likoud — au prix d'une paralysie quasi totale des pourparlers de paix sur l'autonomie palestinienne —, excusent-ils le Mossad de s'être livré à son tour, avec la bénédiction supposée de M. Nétanyahou, à un acte terroriste en Jordanie, le seul véritable ami d'Israël dans le monde arabe?

Les récriminations canadiennes sont accueillies avec une certaine indifférence en Israël, mais il faut espérer qu'Ottawa réclamera des excuses en bonne et due forme si se confirme, comme cela semble être le cas, l'implication du gouvernement Nétanyahou. Il faut aussi espérer que le ministre Axworthy s'emploiera au cours des prochaines semaines à clamer haut et fort l'innocence du Canada dans cette affaire. Car au delà du différend diplomatique, l'incident fait peser un risque sur la sécurité des Canadiens qui voyagent à l'étranger, en particulier dans le monde arabe. Le mal est fait, M. Axworthy doit réparer les dommages.

Plus pressante pour le gouvernement Nétanyahou est la gestion politique des répercussions de la tentative d'assassinat ratée sur les relations d'Israël avec la Jordanie et l'Autorité palestinienne. Après l'attentat suicide du 30 juillet dernier dans un marché de Jérusalem, M. Nétanyahou aurait décidé de cibler des dirigeants du Hamas à l'étranger, souhaitant obtenir avant le Nouvel An juif des résultats dont il pourrait tirer politiquement parti. La tactique a visiblement échoué, mais son gouvernement de coalition, présentant un front uni contre l'opposition travailliste, semblait être parvenu hier, une fois de plus, à traverser la tempête sans avaries majeures.

L'affaire des faux passeports fait peser un risque sur la sécurité des Canadiens qui voyagent à l'étranger.

L E T T R E S

Un grand dramaturge québécois n'est plus

Le dernier membre de l'une des plus illustres familles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le père Laurent Tremblay, oblat de Marie Immaculée, s'est éteint à l'âge de 92 ans, à Sainte-Agathe-des-Monts, le vendredi 26 septembre. Il fut l'un des grands dramaturges québécois et ses œuvres continueront sans doute d'inspirer les gens créatifs pour longtemps encore.

C'est le père Laurent qui imagina la fameuse pièce de théâtre jouée sur une scène en plein air à l'occasion du Centenaire du Saguenay, à Grande-Baie, en 1938. L'idée de ce prolifique et talentueux auteur de chez nous a été avantageusement reprise, soutenue par les moyens techniques modernes, 50 ans plus tard avec la présentation de *La Fabuleuse Histoire d'un royaume*. Le père Laurent Tremblay fut aussi à l'origine de 25 autres pageants qui lui étaient commandés pour de grands événements historiques, aussi bien dans les régions du Québec, qu'à l'extérieur. Il prépara notamment le grand spectacle marquant le 100^e anniversaire de Chicoutimi (*Mon Fleuve et ma cité*), en 1942, et celui de Jonquière, cinq années plus tard. En 1947 également, il composa la pièce présentée pour le Tricentenaire de la découverte du Piékouagami (lac Saint-Jean) par le missionnaire jésuite Jean Dequen.

Son livre le plus lu demeure sans contredit *Une Poignée de Tremblay*, qui raconte notamment la longue bataille menée par son père et de nombreux autres cultivateurs de la région. Ils luttèrent alors, dans les années 1920, pour empêcher des investisseurs étrangers d'inonder des dizaines de milliers d'acres de terre fertile autour du lac Saint-Jean avec leurs projets de barrages massifs et d'industrialisation à n'en plus finir.

Né le 6 mai 1905 dans le rang Coushepegan (Sainte-Anne), à Métabetchouan, Laurent Tremblay, cadet d'une famille de sept enfants, était le fils d'Onésime Tremblay et d'Ariane Ouellet. Il avait suivi les traces de

trois de ses frères dans la prêtrise. Le plus célèbre de ce quatuor fut Mgr Victor Tremblay, fondateur de la Société historique du Saguenay en 1934.

Le père Laurent Tremblay a donc tiré sa révérence, complètement oublié ou presque, en dépit de l'immensité de son œuvre culturelle. On n'a même pas jugé nécessaire de publier sa photographie avec le minuscule avis nécrologique. Dommage! Mais ses livres et ses nombreuses pièces de théâtre contribueront sûrement à perpétuer à jamais son souvenir, celui d'un géant de la culture populaire québécoise.

Gabriel Berberi
Jonquière, 2 octobre 1997

Le Robin des bois des riches

En maintenant le salaire minimum aussi bas, l'État québécois se fait le Robin des bois des riches. Il prend aux travailleurs à salaire minimum pour donner aux riches en leur permettant d'acheter à bas prix les biens et services produits par les travailleurs à salaire minimum.

Encore une fois, la société québécoise vient de démontrer le peu de respect qu'elle a pour les travailleurs au salaire minimum car un salaire horaire de 6,80 \$ ne permet pas à un travailleur et à sa famille de vivre décemment. Seul un salaire de 10 \$ l'heure pour un revenu annuel de 21 000 \$ serait un minimum décent pour des travailleurs dont le travail est essentiel au bon fonctionnement de la société québécoise.

Faudrait-il traiter tous les Bill Gates et Pierre Péladeau de ce monde comme des parias pour qu'enfin le partage de la richesse se fasse? Certes, Gates et Péladeau travaillent très fort, mais 100 heures de travail à 10 \$ l'heure, cela ne fait que 52 000 \$ par année; le reste de leur fortune, ils le doivent à la chance. Il faut le redire, le Québec est assez riche pour assurer une vie décente à tous ses citoyens, mais il faut avoir la volonté politique de partager la richesse.

Gilles Grenier
Grand-Mère, 1^{er} octobre 1997

Démocratie?

À la une du *Devoir* du 22 septembre dernier, on pouvait lire: «Vers une offensive souverainiste. Difficile de concilier sécession et démocratie, dit Stéphane Dion.» Autrement dit, les derniers francophones d'Amérique du Nord, une minuscule minorité d'à peine 2 %, devraient se laisser imposer sans broncher la tyrannie de la majorité anglophone, au nom d'une prétendue «démocratie».

Quant à Stéphane Dion, il y a une question qu'il aimerait bien lui poser: comment se débrouille-t-il, lui, pour concilier impérialisme anglophone et démocratie?

Jean-Marie Gaul
Outremont, 2 octobre 1997

Petite histoire scolaire

La Révolution française avait vidé l'école de références religieuses. En 1830, l'état de cette école était devenu tel (tricheries, paresse, abandons, drogue, prostitution, suicides, manipulations, «taxages», et j'en passe) que le gouvernement de France, en dépit de l'acharnement des opposants, «laissa faire» la montée des fondations religieuses venant au secours de cette jeunesse en détresse, et ne réactiva pas la loi révolutionnaire. Il fallut attendre jusqu'en 1924 pour retrouver, activée, cette loi, abandonnée cependant définitivement depuis lors...

Des cours de religion, de morale avec ou sans «bureau de pastoral» ne peuvent arriver à maîtriser les atmosphères dites «neutres» ou autrement toutes les décadences. Ce n'est que par une «idéologie» spirituelle forte, vivante à tous les niveaux pédagogiques, qu'une institution se forme, s'entretient, survit, irradie... même sous ses rouages grinçants. Le passé l'a toujours prouvé.

Au moment où l'on tente de déconfectionner l'école, ne serait-il pas opportun, auparavant, de refaire un petit brin d'Histoire ancienne sereine? **Jean-René Ethier, prétre**
Montréal, 2 octobre 1997



Le procès d'un homme? Bien plus!

Demain, le procès de Maurice Papon s'ouvre à Bordeaux. Il va durer près de trois mois.

L'homme de 87 ans est accusé de chefs de crime contre l'humanité par complicité d'arrestations ou tentatives d'arrestations illégales, de séquestrations illégales, de meurtres ou de tentatives de meurtres avec préméditation.

Il aura fallu 16 longues années pour en arriver là, depuis ce jour de 1981 où *Le Canard enchaîné* recevait un envoi de Michel Slitinsky.

Slitinsky est l'âme du procès Papon. À l'époque, déjà, il s'intéressait de près à l'histoire de Bordeaux sous le régime de Vichy. Il a de très bonnes raisons: son père a été déporté en 1942, et il ne l'a jamais revu. Lui-même a échappé par miracle à une rafle. Dans le document qu'il transmet au *Canard*, il est question de Maurice Papon, de son rôle dans les rafles de Juifs et leur déportation. *Le Canard* ne s'y trompe pas et renifle l'odeur de scandale, bien forte, qui émane de ces informations. C'est que Papon n'est pas n'importe qui et il est un personnage très en vue en 1981. Il a derrière lui une longue et brillante carrière de serviteur de l'État. Il est même titulaire du portefeuille du budget: c'est Monsieur Impôts, si vous voulez. Il a été nommé à ce poste par le président Giscard d'Estaing et Raymond Barre, qui vont d'ailleurs venir s'expliquer au procès.

Informations prises, *Le Canard* découvre que, oui, Maurice Papon a bel et bien été haut fonctionnaire du régime de Vichy dans la région de Bordeaux. C'est sous sa gouverne qu'on applique les lois antijuives adoptées depuis 1940, qu'on «déjudaïse les entreprises», qu'on rafle et qu'on envoie à la mort. Mais Papon est habile. Il se donne une aura de résistant quand il sent que le vent commence à tourner. L'image que de Gaulle cherche à imposer d'une France unie dans la résistance, conjuguée à la difficulté qu'il y a à aborder toutes ces douloureuses questions de la collaboration, de l'épuration, permettent à Papon de se fau-

ler. Comme bien d'autres, il fera une jolie carrière. En Corse, au Maroc, puis enfin en Algérie, colonie qu'il ira «pacifier» en 1956.

En 1958, le conflit algérien se déplace dans la métropole coloniale. Papon est rappelé et nommé préfet de police de Paris. Il en profite pour obtenir sa carte de «combattant volontaire de la Résistance».

17 octobre 1961. Le FLN a organisé une manifestation familiale, avec femmes et enfants, contre le couvre-feu imposé aux Algériens de Paris. Papon réagit en envoyant ses flics. Le bilan sera lourd et une sorte de chape de plomb pesera longtemps sur ce qui s'est vraiment passé cette nuit-là. Des dizaines de corps seront repêchés dans la Seine. 200, affirment certains aujourd'hui. Papon organise le silence.

Papon est encore aux commandes quand survient l'affaire du Métro Charonne. Neuf morts, des militants syndicaux cette fois. À ce coup-là encore, de Gaulle est derrière son homme, qui «a fait ce qu'il devait faire».

Mais quand, en 1965, Ben Barka est assassiné à Paris et qu'on découvre que des policiers et des agents de services spéciaux sont impliqués, Papon n'a plus la cote. Il démissionne. Il poursuit toutefois sa carrière, entre autres comme président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Lorsque la bombe de 1981 éclate, Papon se défend, par tous les moyens. Aidé de surcroît par un pouvoir qui ne tient pas tellement à voir remuée cette boue-là, le président Mitterrand en tète.

Après des tas de péripéties, le procès s'ouvre donc demain. M'est avis que Papon aurait arrangé pas mal de monde s'il avait eu la délicatesse de crever avant. Amener un aussi vieil homme devant un tribunal pour des événements datant de plus de 50 ans n'a de sens que dans le contexte de l'imprescriptibilité des crimes que recouvre cette récente notion juridique de «crime contre l'humanité». Il me semble que l'on ne peut justifier cela que si l'on ancre cette notion dans un universalisme des droits de l'Homme

légé par les Lumières. Au total, pareil procès n'a de sens que s'il est porté par un idéal pédagogique et par une volonté de réflexion critique menée collectivement et qui doit porter, entre autres, sur la mesure de l'écart entre nos normes civilisationnelles et la réalité souvent sordide de la pratique. Il faut sans cesse ramener au grand jour pareils thèmes et un procès comme celui de Papon est une occasion précieuse de le faire.

Or, si se trouve que contempler pareille monstruosité collective est un redoutable défi. Parlez-en aux Allemands. Le procès Papon est certes le procès d'un «salaud», comme dirait Sartre. Mais c'est aussi bien plus. Pas facile et ça fait mal à la mémoire, et à la morale.

Il aura donc finalement lieu et c'est une grande victoire; n'allons pas perdre de vue tout ce qu'il implique. Et on verra bien jusqu'où ça ira. Surtout dans la longue durée, où tout cela se joue.

◆ ◆ ◆
Là-dessus, je tombe sur un article de Herman, dans le dernier Z. Il explique qu'il y a tant et tant de criminels de guerre ou de responsables de crimes contre l'humanité en circulation qu'il faut faire des choix. Et rappelle combien il est intéressant de voir sur quelle base on les fait. En gros? Fric et pouvoir.

Saddam Hussein est un vilain: depuis qu'il a envahi le Koweït, il est le «nouveau Hitler». Mais il faut croire que c'était un type bien avant, puisque les États-Unis l'avaient constamment supporté, y compris dans sa guerre chimique contre les Kurdes. Pol Pot sera jugé: il ne sert plus ses maîtres; mais hier encore, il n'était pas un criminel de guerre tant qu'il rendait service. Suharto, un des grands génocides du siècle, est un modéré avec qui on fait des affaires. Pinochet est présenté aujourd'hui comme le gentil parrain du merveilleux Chili néolibéral actuel.

D'un autre côté, Henry Kissinger est prix Nobel, c'est un homme respectable: il ne fait pas bon rappeler qu'il est un des principaux responsables de la grande boucherie cambodgienne. Ad nauseam.

Mal à la mémoire; mal à la morale.

baïn@lol.shareworld.com

À P R O P O S

...des causes de décès

Il y a dans la Classification internationale des maladies des milliers de causes qu'il faut regrouper par grandes catégories. Les maladies de l'appareil circulatoire avec 36 % des décès et les cancers avec 29 % sont les principales causes de décès en 1995. Les maladies de l'appareil respiratoire emportent 9 % des personnes décédées, celles de l'appareil digestif, 4 %, tandis que 7 % des décès sont attribuables à des traumatismes ou des empoisonnements. On ne meurt pas des mêmes causes aux différents âges de la vie. Chez les jeunes hommes de 20-24 ans par exemple, les suicides et les accidents de véhicule sont responsables de 36 % et de 27 %

respectivement des décès, alors que dans l'ensemble des causes des personnes âgées, l'importance relative de ces causes est très réduite. En revanche, les maladies de l'appareil circulatoire, rares chez les jeunes, emportent un grand nombre de personnes âgées; près de la moitié des femmes de 80-84 ans meurent d'une maladie de l'appareil circulatoire. Chez les 30-34 ans, le sida est responsable de 21 % des décès (4 % chez les femmes). Plus de la moitié des femmes décédées à 50-54 ans sont victimes d'un cancer.

Louis Duchesne, Données sociodémographiques en bref, Bureau de la statistique du Québec, oct. 97.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le transfert de 500 millions de dollars aux municipalités du Québec

Les banlieues de Montréal s'insurgent

Nous ne voulons pas laisser une société désorganisée en héritage à nos enfants

PETER F. TRENT

Président de la Conférence des maires
de la banlieue de Montréal

Monsieur le premier ministre Lucien Bouchard, Le succès de la lutte contre le déficit que vous avez entreprise il y a près d'un an nous préoccupe beaucoup, d'abord comme administrateurs publics, mais aussi comme citoyens. Mais nous sommes en total désaccord avec le processus et les moyens choisis par votre gouvernement pour assurer un effort des municipalités que nous représentons dans l'atteinte de l'objectif visé. Dans ce dossier, nous avons l'appui de nos citoyens et de nos gens d'affaires, appui qui s'est manifesté de façon éclatante, le 28 septembre dernier, lors du rallye du «non au transfert de 500 millions» organisé, rappelons-le, en moins d'une semaine. La réponse de la population à notre invitation exprime un ras-le-bol qui dépasse de loin toute manœuvre politique.

Nos désaccords remontent à la lecture qu'a faite votre gouvernement de la réalité et de la dynamique municipale québécoise, métropolitaine, et, plus spécifiquement, des 27 municipalités que nous représentons, et ce, avant même d'élaborer une proposition de transfert.

La première erreur de lecture est de penser que la croissance de la richesse foncière amorcée en 1981 est perpétuelle. Faux! Depuis 1995, la chute des valeurs immobilières sur l'île de Montréal est dramatique. L'an prochain, les valeurs continueront de baisser avec encore plus d'acuité.

La deuxième erreur dans l'évaluation de la situation a été de prétendre que les municipalités sur l'île de Montréal n'avaient pas fait leurs devoirs de contrôle des dépenses et de rationalisation dans les structures. Faux!

Avec les moyens limités dont elles disposent et tout en absorbant depuis 1992 des transferts incessants de la part de Québec, nos municipalités n'ont augmenté leurs dépenses que de 0,74 % au cours des cinq dernières années et ont même diminué leurs coûts de main-d'œuvre de 0,8 %.

La troisième erreur a été de vouloir faire d'une pierre deux coups, soit régler une facture et en même temps répondre aux revendications des villes-centres. M. Bouchard, le dossier des villes-centres est complexe et ne peut se résoudre de façon durable dans un processus de négociation accéléré par la date butoir d'adoption des budgets municipaux. Le dossier des villes-centres doit être débattu en profondeur; la question doit être redéfinie. En ce qui nous concerne, il y a le cas de Montréal, le cœur de la métro-



Cinq mille contribuables en colère se sont rassemblés lors du «rallye du non» organisé à Verdun, le 28 septembre dernier, par les maires des villes de banlieue de Montréal.

le et le cas de Québec comme capitale qui ne peuvent être assimilés aux autres «villes dites centres».

Pour ne parler que de Montréal, au-delà de la crise aiguë que connaît actuellement son administration et qui est très inquiétante, tant pour le devenir de l'île et de la métropole que pour celui de l'ensemble du Québec, il

existe une question objective qui exige d'être d'abord reconnue et ensuite corrigée par des solutions durables. Ce n'est pas une facture plafonnée à 47 millions de dollars qui règle le problème de Montréal, qui se dirige par ailleurs vers la faillite. Ce ne sont pas non plus les banlieues sur l'île qui vont encore une fois sauver Montréal de la catas-

trophe par de nouvelles mises en commun. Nous l'avons fait il y a 25 ans avec la création de la Communauté urbaine de Montréal (CUM); nous le faisons encore en payant pour Montréal, et par l'entremise de la CUM, 150 millions de dollars au bas mot, chaque année, sur nos quote-parts globales de 400 millions de dollars.

Pour aider Montréal, pour soutenir le développement économique de la métropole, pour assainir les finances publiques, vous et nous avons amorcé une série de démarches structurantes et essentielles: métropolisation, décentralisation, réforme de la fiscalité municipale. Pourquoi avoir changé de cap? M. Bouchard, nous croyons l'ensemble de ces exercices nécessaires. Pris de panique, vous voyez l'arbre et non pas la forêt. Vous ne recherchez que des solutions pour colmater les brèches, sans travailler à des réformes en profondeur, sans élaborer de solutions durables.

Monsieur Bouchard, nous ne pouvons cautionner ni votre lecture de la question, ni votre approche de résolution de problèmes.

Nous, les 27 maires de banlieue sur l'île de Montréal, au nom des 770 000 citoyens que nous représentons, nous demandons d'arrêter immédiatement la machine infernale de tordeur de bras que votre ministre des Affaires municipales a mise en marche en avril dernier. Nous en appelons à votre intelligence et à votre sens des responsabilités avant qu'il ne soit trop tard et que les dommages ne soient irréversibles.

Nous vous proposons rien de moins qu'un «new deal». Nous vous proposons non pas d'agir comme des plombiers pour boucher les trous, mais comme des élus préoccupés par le ralentissement de la croissance économique, par l'état de santé inquiétant de Montréal, par la désuétude des organismes et institutions publiques, par les impacts de la disparition de l'État providence, etc., et, bien sûr, par la lutte efficace contre le déficit.

M. le premier ministre Bouchard, si nous disons non au transfert de 500 millions de dollars, nous disons non à cette facture-là, de cette manière-là. Nous vous proposons plutôt d'entamer une réforme globale et intégrée de l'administration publique québécoise à tous ses paliers et dans tous ses secteurs. M. le premier ministre, nous ne voulons pas laisser en héritage à nos enfants une société désorganisée, appauvrie, sans avenir. Notre détermination prend sa source dans l'appui que les citoyens que nous représentons nous manifestent.

Attaquons-nous ensemble aux problèmes de fond, trouvons des solutions durables et par conséquent des économies beaucoup plus substantielles, tout en limitant les effets désastreux à moyen et long termes. Définissons une vision d'ensemble, convenons de principes directeurs et déterminons ensemble un plan d'action au cours de 1998. Nous serons à ce moment-là une société modèle et d'avant-garde.

Des coûts de main-d'œuvre qui ont diminué de 0,8% depuis cinq ans

À la suite de la visite du premier ministre Lucien Bouchard en France

Les quatre piliers de la sagesse

Le modèle franco-québécois peut servir à équilibrer les relations du Québec avec le continent américain

ANNE LEGARÉ

L'auteur est professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal et remplit actuellement à Paris les fonctions de secrétaire générale du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois. Elle a été déléguée du Québec en Nouvelle-Angleterre et a représenté le Québec à New York et à Washington de 1994 à 1996.

La visite en France du premier ministre du Québec Lucien Bouchard et d'une importante délégation politique et économique n'est pas passée inaperçue. Pour ceux qui l'ont vécue activement en France, cette visite a porté ses fruits. Elle a resserré les liens nécessaires entre les classes politiques et les dirigeants économiques français et québécois, elle s'est concrétisée dans des projets d'investissements nombreux et a consacré de façon claire la nature des liens économiques qui font de la France et du Québec des partenaires au sens fort. Ce déploiement était attendu depuis longtemps.

Il importe de s'arrêter, maintenant, aux interprétations possibles de ces résultats incontestables. Les liens du Québec avec la France sont en effet, par nature, riches de significations futures.

Les Québécois, spontanément, se diront que ces liens penchent du côté de nos affinités culturelles. Grâce à elles, en effet, Français et Québécois, parce qu'ils se comprennent mieux, peuvent échanger les produits de leurs industries culturelles mais encore, dans l'ordre symbolique, plus décisif que celui du marché, ils se reconnaissent, souvent sans le savoir, dans la série infinie des signes qui fabriquent une culture appartenant à des fondements communs. Français et Québécois, si différents soient-ils, sont liés par ce socle commun qui fonde leur appartenance au monde.

Dans le discours présenté à la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris, le 30 septembre, le premier ministre Bouchard a utilisé la métaphore des quatre piliers pour rappeler que la relation France-Québec repose sur des liens individuels et personnels qui incluent les liens scientifiques, sur des liens culturels, des liens politiques et des liens économiques. Cette métaphore a d'abord l'avantage de mettre en perspective le fait que les axes de cette relation sont indissociables. Mais cette métaphore force aussi à se questionner sur la dynamique qui est à l'œuvre pour que ces quatre piliers soutiennent à force égale l'équilibre de l'édifice franco-québécois.

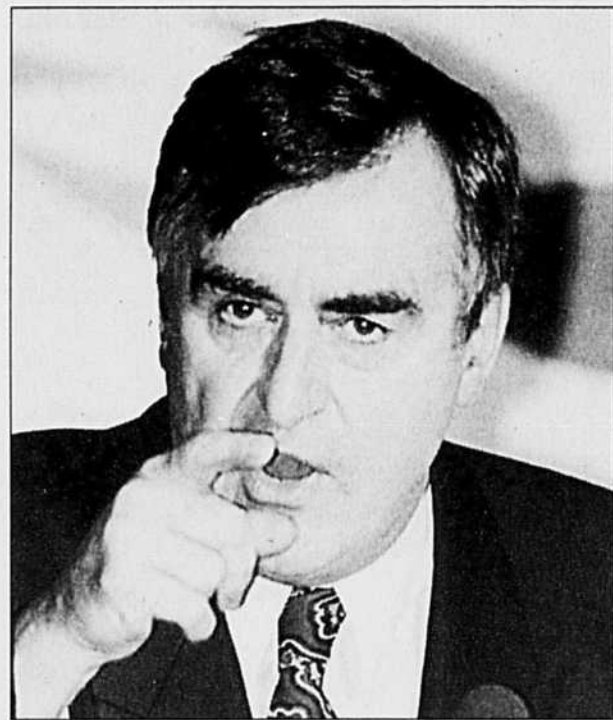
Il faut le dire, le ciment qui soutient ces quatre piliers est politique. Mais ici, le mot «politique» s'impose dans

Science,
culture,
économie
et politique
sont les
quatre axes
de nos liens
avec le monde

Canada, les États-Unis et le Mexique. La force de cette relation bilatérale est donc d'agir pour les deux partenaires sur l'axe d'autres relations, soit continentales (américaines) et régionales (européennes).

On ne peut survivre sans vision du monde, i.e. sans construire un rêve, sans imaginer un avenir. C'est cet horizon de sens, indispensable à une vision de soi, que fournit au Québec, de surcroît, l'axe franco-européen de sa politique internationale. Nos voisins américains ont bien compris l'intérêt qu'a le Québec à développer cette relation avec la France, eux pour qui le Québec est une réalité présente, au nord, l'autre, le plus proche, c'est-à-dire la fois le même et l'étranger. Cette caractéristique culturelle dont nos voisins ont bien saisi la dynamique et la puissance constitue donc à cet égard un atout politique.

La cohérence de la relation qu'entretient le Québec



Lucien Bouchard

avec la France amène aussi à questionner le modèle qui prévaut dans celle qui nous lie aux États-Unis. Ce modèle pourrait conduire à se demander de quelle manière les États-Unis et le Québec pourraient circonscrire ensemble des intérêts politiques supérieurs qui leur permettraient de conjuguer leurs intérêts économiques à une série de valeurs que partagent aussi ces deux voisins. Une même conception de la démocratie, libérale, égalitariste, libre-échangiste, permet de dire que la table est mise.

Or force est de constater que, dans ce cas, les valeurs premières qui sont mises au poste de commande révèlent d'autres contraintes. Le commerce international est désormais la substance et le véhicule premier de toute politique internationale. Cette tendance s'applique de façon exemplaire dans le cas des relations avec les États-Unis. Une telle assertion déguise pourtant un enjeu incontournable: le politique n'est pas réductible à l'économique. Alors, comment comprendre les aspects politiques des relations du Québec avec les États-Unis, dans la mesure où la politique internationale du Québec vis-à-vis des États-Unis est tout d'abord une politique continentale de commerce international? Cette question, centrale pour l'ave-

nir politique du Québec, ne peut-être réduite à une simple transposition des intérêts économiques en intérêts politiques ou, pire, à une évacuation de ces derniers sous prétexte qu'ils ne peuvent être autrement que moulés aux précédents. Les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets et l'importance des liens économiques ne saurait en tout état de cause induire les mêmes politiques. Tout l'art du politique se tient là, dans cette intelligence du possible, i.e. dans cette tension vers la préservation d'une autonomie politique aussi consistante que possible, compte tenu des données impératives de l'environnement international et au-delà des différends que cette autonomie peut susciter. Les termes d'une politique sont d'abord façonnés à l'échelle d'une communauté.

Il faut donc se demander de quelle manière, dans quel cadre juridico-politique, par quelles politiques, quelles stratégies, quelles positions, quels choix tactiques le Québec entend, dans un même mouvement, défendre ses intérêts commerciaux et économiques et agir, vis-à-vis des États-Unis, à titre de mandataire politique de la communauté qu'il représente. Le choix du cadre institutionnel et constitutionnel dans lequel se poseront ces questions constitue donc un enjeu de sa politique internationale. Ou bien le politique n'est qu'un reflet des intérêts économiques et, à ce prix, son importance se réduit à un cadre juridique qui cherche à diluer les spécificités. Ou bien le politique traduit des intérêts propres et alors le cadre juridique doit servir de levier aux alliances recherchées. On peut donc mesurer combien il serait de l'intérêt des deux partenaires, américain aussi bien que québécois, que le Québec soit mieux connu et mieux apprécié aux États-Unis par ses arts, sa culture, ses institutions, ses domaines d'excellence scientifique, son extraordinaire performance dans les industries de pointe comme l'aéronautique, les technologies, etc. A ce titre, tous les moyens possibles (privés comme publics) devraient être mis à contribution pour élargir cette connaissance mutuelle et consolider un voisinage qui ne peut pas être qu'économique. Dans le monde d'aujourd'hui, les dynamiques culturelles font les véritables enjeux politiques. Rien n'est aussi vrai qu'entre Américains et Québécois. Beaucoup reste à faire pour convaincre les assises de notre différence.

La métaphore des quatre piliers est donc forte. Elle amène à se demander comment le Québec en viendra à gérer son équilibre entre la France et les États-Unis, interpellé d'un côté par les règles d'une culture continentale à dominante économique et, d'un autre, par l'attraction que lui fournit l'Europe dans laquelle la France représente un levier d'importance qualitative. Un atout du Québec est de se tenir au carrefour de ces deux pôles. Pour que cette force potentielle devienne vraie, il faudra que sa signification soit partagée par le plus grand nombre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leclerc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (détaché), Claude Lévesque; à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Pierre O'Neill, Manon Cloutier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information publique: Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); à la documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, (daction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); à la production: Claude Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hurdon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida, SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arce Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Un réfugié algérien pérît noyé

Québec (PC) — Un ressortissant algérien a perdu la vie hier matin à Québec alors qu'il tentait de quitter un navire dans lequel lui et un de ses compatriotes s'étaient réfugiés pour fuir leur pays. L'homme s'est noyé peu après avoir sauté par-dessus bord avec son compagnon d'infortune pour rejoindre la rive. Le navire venait de s'amarrer au quai de la pétrolière Ultramar, à Saint-Romuald, à quelques kilomètres au sud-ouest de Québec, où l'eau est froide et le courant très fort. L'autre Algérien s'en est tiré indemne. Il a été pris en charge par Immigration Canada, à qui il a demandé le statut de réfugié. Les passagers clandestins avaient quitté l'Algérie à bord du pétrolier il y a dix jours et, selon Immigration Canada, ils ne connaissaient pas la destination du navire. Ils auraient effectué le voyage cachés dans les cheminées du navire.

Accident d'autobus en Mauricie

Matawin (PC) — Une collision entre un autobus transportant 38 passagers, dont 36 touristes français, et une voiture a fait un mort, un blessé grave et une dizaine de blessés légers, hier, à Matawin, en Mauricie. L'accident s'est produit sur la route 155, à la hauteur de Matawin, au nord de Grand-Mère. Pour une raison inconnue, le conducteur de l'automobile s'est retrouvé dans la voie de l'autobus qui venait en sens inverse. Le conducteur de l'automobile a perdu la vie et une passagère de l'autobus, qui a été éjectée du véhicule, a été grièvement blessée.

Atlantis atterrit

Cap Canaveral (AP) — La navette spatiale Atlantis est revenue sur Terre hier soir, après une mission de dix jours auprès de la station spatiale Mir et un retard d'une journée. La navette a atterri au Centre spatial Kennedy juste avant 22h. D'épais nuages et un vent violent avaient empêché Atlantis d'atterrir comme prévu dimanche soir. La NASA a hésité toute la journée d'hier avant de donner le feu vert à l'équipage d'Atlantis pour regagner la Terre.

Nouvel indicatif régional

(PC) — Le samedi 13 juin 1998, l'indicatif régional 514 sera remplacé par 450, sauf dans la partie centrale de ce territoire téléphonique. Environ un tiers des abonnés sont concernés par le changement, indiquait hier un communiqué de Bell Canada; l'île de Montréal et quelques îles avoisinantes (Perrot, Bizard) garderont l'indicatif 514. Il faudra notamment, pour placer un appel local d'un indicatif à l'autre, composer 10 chiffres au lieu de sept. À Toronto, en 1993, la partie centrale avait gagné son indicatif 416 tandis que les alentours étaient passés au 905; la saturation de certains indicatifs régionaux d'Amérique du Nord nécessite le partage de leur territoire.

Le prix Nobel de médecine à Stanley Prusiner

Stockholm (AP) — Le prix Nobel de médecine a été attribué hier à l'Américain Stanley Prusiner, un professeur en biologie de 55 ans, pour sa découverte des prions, «nouvel agent biologique d'infection» responsable de l'apparition de maladies comme celles de Creutzfeldt-Jakob ou de la «vache folle». Mais «cette découverte peut être également d'une grande portée pour la compréhension de l'origine d'autres démences répandues telles que la maladie d'Alzheimer», précise le communiqué de l'Institut Carolin de Stockholm, qui remet ce prix d'un montant de 7,5 millions de couronnes. Stanley Prusiner a commencé ses recherches après la mort en 1972 d'un de ses patients atteint de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), dont l'agent pathogène faisait à l'époque l'objet de multiples hypothèses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les électeurs manifestent leur grogne
Le PQ perd trois des quatre comtés soumis aux partielles

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le gouvernement Bouchard a saisi hier toute la mesure de l'insatisfaction des électeurs, alors qu'il était en voie d'essuyer une rebuffade dans trois des quatre comtés soumis à des élections partielles.

Sur la base de résultats fragmentaires, soit le dépouillement d'environ le quart des boîtes de scrutin, l'on pouvait déjà présumer des victoires libérales dans les comtés de Bourassa, de Bertrand et de Kamouraska-Témiscouata.

Des résultats qui laissent croire que les compressions budgétaires et le contentieux avec les municipalités ont engendré un profond ressentiment au sein de l'électorat. Et que les électeurs ont voulu saisir l'occasion d'exprimer leur frustration. Il faut y voir la suite logique du signe précurseur que représentait la partielle de Prévost en avril dernier, où la majorité péquiste est passée de 4110 à 215 voix.

C'était prévisible dans la mesure où les sondages des derniers mois ont démontré une augmentation constante du taux d'insatisfaction. En cours de campagne, dans la pratique du porte-à-porte, tous les candidats ont avoué

avoir entendu de vives critiques contre les coupes, notamment dans le domaine de la santé.

C'est sans surprise que le PLQ a fait élire Michèle Lamquin-Ethier dans Bourassa par une forte majorité sur le candidat péquiste Claudel Toussaint. Pour sa part, le candidat de l'ADQ, Eric Morasse, a fait bonne figure.

Imposée par le chef du parti, la candidature de Mme Lamquin-Ethier avait semé la zizanie au sein de l'exécutif, dont le président et la plupart des membres ont démissionné. M. Johnson a jugé qu'il ne pouvait se passer d'une candidature de ce calibre et que la raison devait prévaloir sur les intérêts personnels des caïds de l'organisation locale. Il a gagné son pari.

La lutte s'est avérée plus serrée dans Bertrand, où le libéral Denis Chalifoux détenait néanmoins une avance sur le péquiste Bernard-Gilles Grenier, dont la candidature a divisé les rangs péquistes. La performance de l'adéquiste Daniel Desjardins a répondu aux attentes de son parti, mais il n'a pu faire mieux que la troisième place.

À mi-chemin de la soirée des élections, les libéraux semblaient avoir d'excellentes chances de faire élire leur vice-président Claude Béchard dans Kamouraska-Témis-

couata. Au moment de mettre sous presse, le candidat libéral disposait d'une centaine de voix d'avance sur le péquiste Denis Simard. Le représentant de l'ADQ, Raymond Carle, n'a pu faire mieux que le troisième rang.

Personne ne s'attendait vraiment à ce que le PQ perde le comté de Duplessis, mais il était facile de prédire que le PLQ réussirait à diminuer la majorité de 1994. Le péquiste Normand Duguay détenait néanmoins une respectable avance sur le libéral Daniel Montambault. Était-ce suffisant pour permettre au PQ de conserver le comté? Il était encore trop tôt pour le dire. L'adéquiste Jean-Eudes Lapierre est arrivé très loin derrière.

Aux élections générales du 12 septembre 1994, le taux de participation a atteint 81,58 % des électeurs inscrits. Or, malgré les excellentes conditions climatiques d'hier, la fréquentation des bureaux de scrutin s'est maintenue dans la faible moyenne de 30 % des électeurs inscrits.

Depuis 1994, le PQ a remporté cinq partielles tandis que deux circonscriptions seulement sont allées au PLQ. Avant les quatre partielles d'hier, l'Assemblée nationale comptait 74 péquistes, 44 libéraux, un député de l'ADQ et deux indépendants.

HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

L'Île-de-Sable résume les arguments de la société d'État en faveur du projet de TQM, dont Gaz Métropolitain, détient la moitié des actions. Et Hydro-Québec, on le sait, détient maintenant des actions de Noverco, qui contrôle Gaz Métropolitain.

Hydro commence par souligner au commissaire que l'accès aux ressources gazières de l'Île-de-Sable «à un coût concurrentiel comporte un avantage additionnel de diversification de sa production d'électricité».

Hydro ajoute qu'elle pourra «compléter et optimiser son parc de production» grâce à ces nouveaux approvisionnements.

Et son argumentaire écrit précise qu'«Hydro-Québec compte, à moyen terme, sur l'ajout relativement important de moyens de production de cette filière à son parc actuel dans une perspective de convergence et de stratégie globale de l'énergie».

Hydro justifie son virage en soulignant que «la production d'électricité par des centrales alimentées au gaz naturel constitue la filière thermique dominante actuellement» qui a, par ailleurs, l'avantage d'offrir une «production non sujette aux variations de l'hydraulicité» <I>, une allusion aux baisses de niveau qui ont frappé certains de ses grands réservoirs, comme celui de Manicouagan dans les derniers mois.

«La souplesse d'exploitation de ces centrales, <I> précise le document d'Hydro-Québec, et l'importante capacité de stockage des réservoirs d'Hydro-Québec forment une combinaison qui permet de profiter des meilleurs opportunités (sic)».

Hydro-Québec annonce qu'elle entend aussi favoriser la production d'énergie thermique par le secteur privé qui pourra diminuer ses coûts d'énergie en vendant ses surplus de cogénération à Hydro-Québec.

Une source au fait du dossier au sein d'Hydro-Québec a précisé à ce sujet «que Québec aimerait même en faire un atout pour l'implantation d'industries importantes en faisant miroiter des coûts de revient inférieurs aux tarifs industriels d'Hydro-Québec grâce aux ventes excédentaires. Cela n'enlèverait pas grand-chose à notre bilan puisque ces ventes per-

dues seraient compensées par les ventes de gaz, l'avantage d'avoir fait disparaître la concurrence entre les deux filières. La faiblesse de cette stratégie, c'est qu'on réserve la boucane aux Québécois et l'énergie propre aux Américains, qui pourraient très bien produire cette électricité avec le même gaz, chez eux.» De son côté, la nouvelle porte-parole hydroquébécoise pour ce dossier, Sylvie Tremblay, a dit ne pas savoir combien de centrales thermiques Hydro-Québec envisageait comme «moyens de production» additionnels, ni quand s'effectueraient ce virage.

«On ne dit pas qu'on se lance là-dedans, dit-elle, en invitant *Le Devoir* à attendre la publication du Plan de ressources d'Hydro avant de lancer cette nouvelle. On ne dit pas qu'on a l'intention de construire. Ce sont des intentions à moyen terme» que tous ces projets évoqués devant l'ONE en appui au projet TQM.

John Burcombe, du Mouvement Au Courant, raconte qu'au cours de ces mêmes audiences de l'ONE Hydro-Québec a déclaré avoir signé un contrat conditionnel avec TQM pour l'achat de 1000 MW sous forme de gaz naturel provenant de l'Île-aux-Sables. A son avis, la société d'État pourrait ainsi produire 300 MW en convertissant éventuellement sa centrale de Tracy au gaz, ce qui ferait un outil de production permanent, même si elle a été autorisée comme centrale d'appoint.

Du côté de la Régie de l'énergie, la porte-parole, Michèle Beaugrand, précisait qu'aucun de ces projets, ni ceux d'équipements, comme les barrages et digues envisagés pour détourner certaines rivières vers les centrales de la Côte-Nord, n'a été soumis pour approbation, pas plus qu'ils ne figuraient dans l'ancien plan de développement d'Hydro.

Pour Sylvie Tremblay, «il ne s'agit pas de nouveaux équipements: c'est seulement un cours d'eau qui est dérivé. Les impacts sont très minimes».

Le gouvernement, précise pour sa part la porte-parole de la Régie, n'a pas encore promulgué l'article 73 de la loi créant cet organisme, qui l'habilitera à examiner le Plan de ressources d'Hydro-Québec, tout comme il tarde à promulguer les articles de la loi qui donneraient à la Régie un

«droit d'enquête général» sur les activités d'Hydro-Québec, qui permettrait notamment de fixer les tarifs.

«Actuellement, la Régie ne peut rien faire dans ces dossiers», déclare Mme Beaugrand. Nous, on attend impatiemment de nous lancer dans la grande enquête générale sur l'activité d'Hydro-Québec», qui débouchera sur la fixation des tarifs, une question, ajoute-t-elle, qui ne relève plus d'Hydro-Québec, malgré la promesse récente de son président, André Caillé, qu'il n'y aura plus de hausses...

Mme Beaugrand reconnaît que lancer Hydro-Québec dans la thermique constitue «une orientation majeure dont la Régie ne pourra toutefois débattre avant d'en avoir le mandat. La Régie n'a pour l'instant de mandat que sur le gaz».

Pour John Burcombe, Hydro-Québec tente présentement «de profiter du vide juridique qu'étire le gouvernement» pour compléter son virage commercial sans avoir jamais été autorisé à le faire par son ancien plan de développement ou dans son éventuel plan de ressources, que la Régie doit évaluer dans une optique de «planification intégrée» pour déterminer les choix les plus rentables au plan social.

Fin novembre ou début décembre, dit-il, Hydro-Québec va déposer son Plan stratégique après avoir été exempté par décret de consulter préalablement le public «sous le prétexte fallacieux qu'il sera consulté par la Régie». Or, soutient John Burcombe, la régie examinera des projets dictés par un Plan stratégique, qui sera toujours approuvé par le gouvernement, «de sorte qu'il se pourrait bien qu'elle se contente de discuter de la couleur des rideaux».

Mais ce vide juridique pourrait se retourner contre Hydro-Québec, car Au Courant préparait hier une intervention devant la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis pour faire valoir que, contrairement à ses déclarations en vue d'obtenir un permis de grossiste aux États-Unis, Hydro-Québec n'était actuellement contrôlé par aucun organisme indépendant, ce qui est contraire aux exigences de la loi américaine. Hydro s'attend pour sa part à obtenir son permis de grossiste demain.

BOUILLABASSE

SUITE DE LA PAGE 1

En face, côté sud-ouest, il y a la lingerie Ariane, le slogan Êtes-vous fait pour contrôler? de la Golf de Volkswagen et le slogan Êtes-vous fait pour le plaisir?, de Jetta de Volkswagen. Puis, un peu plus loin, il y a un panneau avec trois singes qui, on l'assure, ne sont pas des oranges-outans. Deux d'entre eux ont la mine patibulaire, le troisième se bidonne. Pourquoi? Parce qu'il y a des vodkas. Puis il y a Smirnoff. Passons aux choses sérieuses.

Le boulevard René-Levesque, du moins dans ce tronçon, c'est la tour IBM, deux autres tours à bureaux, le Centre Sheraton, d'autres édifices et bien entendu le Centre Molson. Bref, le coin est fréquenté, très achalandé. D'autant plus que nous sommes à quelques enjambées de la bretelle d'accès à l'autoroute Ville-Marie.

En fait, les environs sont si fréquentés par les piétons comme par les automobilistes qu'ils attirent tout ce qui est pub. Tenez, des panneaux, si on débordé les coins de la Montagne et de René-Levesque, on n'en compte pas 18 ou 25 mais 31, foi de fonctionnaire de la Ville de Montréal. Trente et un panneaux, ce n'est plus de l'exagération, c'est de la fanfaronnade. C'est de la pollution visuelle à la puissance 31. Arrive le truc confondu dans une astuce.

Voilà, jusqu'en 1992, la Ville de Montréal n'avait pas de plan d'urbanisme. À la faveur de l'adoption de ce dernier, on amorce un renforcement des règles afférentes à l'affichage publicitaire. Là, ça se complique parce qu'il faut distinguer entre l'enseigne tout court, l'enseigne publicitaire, le module publicitaire, le panneau publicitaire et le panneau autoroutier.

Entre les uns et les autres, on décide d'une distance. Exemple: un panneau publicitaire doit se trouver à 30 m d'un module publicitaire. Pardon? Qu'est-ce qui différencie un panneau d'un module? Bof, ça doit être une question de sémantique. Attendez, il y a mieux.

Dans la panoplie de règlements, on en adopte un qui stipule qu'entre la face d'un panneau et la face d'un autre panneau il doit y avoir 90 m de distance. L'important n'est

pas la distance mais bien la spécification du face à face. Parce que...

Qu'arrive-t-il si on joue avec les... angles?! Mettons qu'on place notre panneau qui n'est pas un module même s'il présente certaines ressemblances avec le module du voisin à 45° de l'enseigne du concurrent. Hein! C'est pas couillon, ça!

Reste que cela, ce petit jeu tout en finesse angulaire, explique ceci: on contourne la règle du face à face «en jouant sur les angles», a précisé un fonctionnaire du Service des permis et inspection. À cela, il faut ajouter les 23 panneaux qui ont bénéficié de ce qu'on appelle les droits acquis parce qu'ils étaient là avant l'adoption du Plan d'urbanisme.

Dans la masse des panneaux des environs, il y a des compagnies, les Omni, Urbanoscope et Médiacom, qui jonglent habilement avec le fait que la bretelle d'accès à l'autoroute n'est pas de juridiction provinciale.

Associé au sein de l'agence de publicité Cossette et grand expert en placement média, Pierre Delagrave a indiqué qu'il était vrai que les «municipalités ont de la difficulté à contrôler ce type d'affichage. Cela dit, une ville qui n'a pas d'affiches présenterait un profil morne. Ce qui est dommage, dans le cas qui nous occupe, c'est que c'est anarchique. On aurait intérêt à mieux contrôler».

D'autant qu'une telle concentration, et notamment dans les angles que font René-Levesque et de la Montagne, favorise les présences simultanées de produits qui se font concurrence. Rappelons-le, dans le coin en question, il y a cinq panneaux vantant trois marques automobiles, deux pour la lingerie...

Autrement dit, il y a un hiatus publicitaire dans les environs. On imagine facilement que le patron de telle compagnie ne doit pas tellement apprécier la proximité publicitaire de telle compagnie. Ainsi que l'a indiqué Michel Mailloux de Médiacom: «On essaye d'éviter la présence d'un compétiteur».

En attendant, on en prend plein la... vue.

NÉTANYAHOU

SUITE DE LA PAGE 1

En outre, la télévision a noté que les membres de la commission n'ont ni le prestige ni l'autorité qui leur permettraient de déstabiliser le chef du gouvernement. «En créant cette commission, M. Nétanyahou cherche à éviter que l'enquête remonte jusqu'à lui ou au chef du Mossad», a pour sa part estimé le commentateur de la radio de l'armée. Le premier ministre a souligné qu'il menait une «guerre totale, sans compromis» contre le terrorisme. «Les objectifs que nous choisissons dans la lutte antiterroriste sont justifiés», a-t-il dit. «Nous avons beaucoup de réussites. De temps en temps, il y a des accrocs et il y a des revers, comme dans toute guerre. J'ai la responsabilité globale de la lutte. Il faut lutter contre le terrorisme pour garantir la vie des Israéliens», a-t-il expliqué.

M. Nétanyahou a lancé une violente diatribe contre les journalistes israéliens. «C'est à vous de faire votre examen de conscience après tous les mensonges que vous avez colportés», a-t-il dit. M. Nétanyahou s'exprimait quelques heures après le retour en Israël des deux agents du Mossad, capturés après l'attentat raté et relâchés hier par la Jordanie. Pour apaiser le roi Hussein furieux de la tentative d'assassinat contre M. Mechaal sur son sol, M. Nétanyahou a fait relâcher le guide spirituel du Hamas, cheik Ahmed Yassine, et vingt autres prisonniers jordaniens et palestiniens. Israël a confirmé hier la libération de 40 à 50 Palestiniens supplémentaires d'ici deux semaines, dans le cadre d'un accord avec la Jordanie. «D'ici deux semaines, nous allons libérer 40 à 50 Palestiniens qui ne seront pas membres du Hamas et qui n'auront pas de sang sur les mains», a annoncé le ministre des Infrastructures, Ariel Sharon, au cours d'une conférence de presse avec le chef du gouvernement, Benjamin Nétanyahou. Des sources diplomatiques occidentales à Amman avaient auparavant annoncé qu'Israël allait procéder à d'autres libérations de détenus palestiniens.

Ces échanges procèdent d'un accord auquel sont parvenus M. Sharon, mandaté par M. Nétanyahou, et les autorités jordaniennes, selon la radio israélienne.

Moi, mon rêve, c'est d'être pompier.

Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire

Donner, c'est leur redonner espoir.

La Métropolitaine

125, René-Levesque Ouest, bureau 506, Montréal (Québec) H3G 1T7-1e (514) 393-4522

Aussi longtemps qu'il le faudra nous serons là.

Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire

SEPTEMBRE : MOIS DE LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE

Téléphonez-nous et donnez généreusement.

1 800 567-ACDM

NC